



## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 21 décembre 2017

Date de transmission en Préfecture : .....

Date de la convocation : 12 décembre 2017

Nombre de Conseillers en exercice : 33

### **Sont présents :**

Mme JOLY, Maire ; M. HAUET, Adjoint au Maire ; Mme CHAMPION, Adjointe au Maire ; M. LEMOINE, Adjoint au Maire ; Mme EL HAOUTI, Adjointe au Maire ; Mme BOUCHOT, Adjointe au Maire ; M. DUFFOURC, Adjoint au Maire ; M. COLLIN, Adjoint au Maire ; M. GONZATO, Adjoint au Maire ; Mme BOIDIN, Adjointe au Maire ; M. PANCHER, Conseiller Municipal ; Mme DILLMANN, Conseillère Municipale ; M. FRANZ, Conseiller Municipal ; M. DELVERT, Conseiller Municipal ; Mme GERARDIN, Conseillère Municipale ; M. ANDRIAMIHARISOA, Conseiller Municipal ; Mme OUDIN, Conseillère Municipale ; M. BROGGINI, Conseiller Municipal ; M. MINETTO, Conseiller Municipal ; Mme CABART, Conseillère Municipale ; M. CORRIER, Conseiller Municipal ; M. AYNES, Conseiller Municipal ; M. SAHIN, Conseiller Municipal ; M. LATOUR, Conseiller Municipal

### **Sont excusés avec pouvoir de vote :**

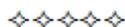
Mme HIBOUR par pouvoir à Mme JOLY, M. COLLIGNON par pouvoir à M. GONZATO, Mme JAQUET par pouvoir à M. SAHIN, Mme ANDRE par pouvoir à M. CORRIER

### **Sont absents :**

Mme TANI, Mme GROSS, M. ALIF, Mme TSAGOURIS, M. GRAVIER

### **Secrétaire de Séance :**

Madeleine GERARDIN



## **DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2018**

2017\_12\_21\_1

## **Introduction**

La concertation permanente avec les barisiennes et barisiens demeure notre exigence depuis le début de mandat et c'est en particulier à travers la démarche d'Agenda 21 qu'elle a pris toute son importance avec un plan d'actions élaboré découlant d'une stratégie désormais arrêtée sur 4 axes :

- Cultiver le vivre ensemble
- Mobiliser nos ressources et nos énergies
- Renforcer l'attractivité de notre ville
- Etre une collectivité exemplaire

L'année 2018 sera marquée par l'engagement de la Ville de Bar-Le-Duc en binôme avec la Ville de Chaumont dans l'expérimentation « Villes Moyennes – ateliers des territoires » conduite par l'Etat sur 3 régions seulement : Grand Est, Occitanie et Centre Val de Loire.

Les problématiques qui seront traitées porteront sur :

- Le renforcement de l'attractivité résidentielle des deux chefs-lieux de département ;

- La redynamisation des centres-villes notamment dans ses dimensions commerciales, accessibilité aux services et modernisation/adaptation du parc de logement dans un bâti à forte valeur patrimoniale ;
- L'accessibilité du centre urbain ;
- Le patrimoine et le tourisme, supports de développement ;
- L'anticipation et l'exploitation de l'impact du projet Clgé dans le cadre notamment du contrat de développement du territoire.

Par ailleurs, depuis le budget 2016, une nouvelle stratégie de pilotage budgétaire et fiscal est mise en œuvre et évaluée chaque année à l'occasion du DOB. L'année 2018 sera donc la troisième année de déclinaison opérationnelle de cette démarche de gestion prévisionnelle de nos capacités budgétaires.

Plusieurs engagements forts sont en effet pris en faveur des habitants de notre cité et dans le respect du programme qui leur a été présenté lors des dernières élections municipales :

- Une baisse de la fiscalité sur les ménages ;
- Une gestion maîtrisée de nos dépenses de fonctionnement grâce à l'engagement de notre administration sur toutes les exigences et opportunités : mutualisation des moyens, pertinence des modes de gestion, dynamique des achats publics,
- Une stratégie continue de transfert des équipements et compétences à rayonnement communautaire, le transfert des équipements sportifs d'intérêt communautaire barisiens étant intervenu en 2016 ;
- Un programme d'investissement ambitieux répondant aux besoins des barisiens, financé dans un cadre de gestion sécurisé et maîtrisé de notre dette par un autofinancement solide et une recherche active de subventions auprès de nos partenaires et piloté par une gestion nouvelle en Autorisations de Programmes et Crédits de Paiement (AP/CP).

Cette exigence continue d'une gestion rigoureuse de nos moyens nous a permis de décider en 2016 comme en 2017 d'une baisse de la fiscalité dans notre ville sans compromettre la réponse aux besoins essentiels de la population malgré le prélèvement opéré par l'Etat sur notre DGF.

Nous avons aussi présenté pour le mandat et même en perspective 2022 un important programme d'investissements dont le contenu a été arrêté par une délibération spécifique du 11 février 2016 dans le cadre d'un nouveau Plan pluriannuel d'Investissement 2016 – 2022 prenant en compte le diagnostic et la stratégie d'action de l'agenda 21 et le nouveau contexte budgétaire.

Cette stratégie nous permet de rendre opérationnelles les 10 propositions présentées lors des dernières élections municipales pour conduire un projet municipal à la fois sur les compétences municipales mais aussi à travers l'engagement de Bar-Le-Duc au sein de la communauté d'agglomération Bar-Le-Duc Sud Meuse.

La Ville de Bar Le Duc conserve ses ambitions en poursuivant en 2018 son engagement pour d'importants projets d'investissement qui seront en phase travaux (Marché couvert et bâtiment Oudinot et fin des travaux sur : Stade Côte Ste Catherine, Stade Jean Bernard, Buffet de la Gare, Place Foch, aménagement quartier Molière,...).

Elle contribue aussi à la concrétisation de projets communautaires importants tels que la nouvelle salle multifonctions dont les travaux démarreront au printemps 2018 et le projet de foyer logements en travaux auxquels la Ville apporte son concours.

Dans le cadre de ce débat d'orientations budgétaires 2018, avec l'accompagnement du Cabinet KPMG, nous continuons à prendre en compte les recommandations du dernier rapport de la Chambre Régionale des Comptes au titre du contrôle réalisé en 2016 des comptes de la Ville de Bar-Le-Duc.

Nous relevons sur notre fonctionnement en 2018 le poids croissant des contraintes de sécurité publique, l'absence de compensation réelle de charges transférées par l'Etat (délivrance des cartes d'identité, instruction des PACS) et une stabilisation des dotations après plusieurs années d'évolution du prélèvement sur la DGF et une réforme de la DSU.

Le DOB 2018 confirme donc le respect de nos engagements tant sur la baisse annoncée de la fiscalité que sur la réalisation effective des actions que nous avons décidées de conduire en faveur des barisiennes et barisiens.

Nous poursuivons donc pour cela résolument une stratégie active de gestion de nos compétences et de nos ressources.

# Contexte de préparation du budget 2018

- **Un effort de réduction du déficit public imposé par l'Etat par une maîtrise encadrée de l'évolution des dépenses de fonctionnement et de l'endettement des collectivités territoriales**

Au plan national, le projet de loi de finances pour 2018, premier budget de la législature et du quinquennat, constitue également la première annuité du projet de loi de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022, soumis à l'approbation du Parlement.

Il s'inscrit dans un contexte d'amélioration de la situation économique française, une croissance du produit intérieur brut (PIB) de 1,7 % étant attendue en 2017 et 2018.

A la place du pacte de responsabilité et de solidarité décidé dans la législature précédente, une contractualisation est prévue avec les différents acteurs de la dépense publique.

Les collectivités territoriales contribuent à l'effort de réduction du déficit public en maîtrisant leurs dépenses de fonctionnement. D'une part l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement doit être au maximum de 1.2 % par an sur la période 2018 à 2022 (y compris budget annexes), et d'autre part l'évolution du besoin de financement annuel minoré des remboursements de dette doit diminuer de 2.6 % toujours par an.

Des contrats conclus entre le représentant de l'Etat et les communes de plus de 50 000 habitants et les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre de plus de 150 000 habitants auront pour objet de déterminer les objectifs d'évolution des dépenses de fonctionnement et du besoin de financement de la collectivité ou de l'établissement concerné et les modalités selon lesquelles sera assuré le respect de ces objectifs. Mais même pour les collectivités non concernées comme Bar-Le-Duc, ces règles deviendront vraisemblablement la référence.

De même une nouvelle règle est instaurée sur l'endettement des collectivités. Ce ratio d'endettement d'une collectivité territoriale (avec ses budgets annexes) est défini comme le rapport entre l'encours de dette à la date de clôture des comptes et la capacité d'autofinancement brute de l'exercice écoulé calculé en nombre d'années. Le plafond national de référence est compris entre 11 et 13 années pour les communes de plus de 10.000 habitants. Un décret en Conseil d'Etat détermine les modalités d'application de cette règle.

- **Une réforme de la taxe d'habitation soulevant des questions sur l'autonomie fiscale des collectivités**

Enfin, selon le gouvernement, pour redonner du pouvoir d'achat aux ménages, il est instauré à compter des impositions de 2018, un nouveau dégrèvement qui, s'ajoutant aux exonérations existantes, permettra à environ 80 % des foyers d'être dispensés du paiement de la Taxe d'Habitation au titre de leur résidence principale d'ici 2020. Ce paiement sera en revanche maintenu pour les contribuables aux revenus les plus élevés.

Cet objectif sera atteint de manière progressive sur 3 ans. En 2018 et 2019, la cotisation de TH restant à charge de ces foyers, après application éventuelle du plafonnement existant, sera abattue de 30 % puis de 65 %. Ce nouveau dégrèvement concernera les foyers dont les ressources n'excèdent pas 27 000 € de revenu fiscal de référence (RFR) pour une part, majoré de 8 000 € pour les deux demi-parts suivantes, soit 43 000 € pour un couple, puis 6 000 € par demi-part supplémentaire.

Pour les foyers dont les ressources se situent entre ces limites et celles de 28 000 € pour une part, majorées de 8 500 € pour les deux demi-parts suivantes, soit 45 000 € pour un couple, puis 6 000 € par demi-part supplémentaire, le droit à dégrèvement sera dégressif afin de limiter les effets de seuil.

De façon à préserver l'autonomie financière des collectivités, l'Etat prendra en charge les dégrèvements, dans la limite des taux et des abattements en vigueur pour les impositions de 2017.

- **Le prélèvement sur la DGF ne progresse plus mais reste en place à son niveau 2017**

Le Budget 2018 de la Ville de Bar-Le-Duc doit donc prendre en compte les nouveaux objectifs de la législature à venir mais également la baisse de la DGF de la précédente législature. Pour rappel, dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros sur les années 2015-2017, les concours aux collectivités territoriales ont diminués 9 milliards d'euros pour la période 2015-2017 :

- 18 Md€ sur les dépenses de l'Etat
- 9 Md€ sur les dépenses des collectivités territoriales
- 10 Md€ sur les dépenses de l'assurance maladie
- 11 Md€ sur les dépenses de protection sociale

|   | 2014             | 2015             | 2016             | 2017             |
|---|------------------|------------------|------------------|------------------|
| Effort national total                         | 1.5 milliards    | 5.167 milliards  | 8.834 milliards  | 11,464 milliards |
| Baisse des dotations aux collectivités/N-1    | 1.5 milliards    | 3.67 milliards   | 3.67 milliards   | 2.634 milliards  |
| Part des EPCI et communes                     | 840 millions     | 2.893 milliards  | 4.964 milliards  | 5,999 milliards  |
| Part des communes (70 % bloc local)           | 588 millions     | 2.025 milliards  | 3.462 milliards  | 4,199 milliards  |
| <b>Contribution de la Ville de Bar-Le-Duc</b> | <b>131 571 €</b> | <b>328 129 €</b> | <b>808 104 €</b> | <b>966 380 €</b> |

C'est pourquoi, la Ville poursuivra ses efforts de maîtrise de ses dépenses de fonctionnement sans que les services publics délivrés ne soient remis en cause. C'est par une optimisation de nos modes de gestion, un pilotage plus rigoureux encore de notre budget notamment de la masse salariale que nous parviendrons à maintenir notre capacité d'action à condition que l'Etat ne vienne pas davantage ponctionner les dotations voire remettre en cause la structure et le niveau de certaines d'entre elles comme la DSU qui représente 2,45M€ dans notre budget soit 16 % des recettes.

Il est signalé que les masses budgétaires du DOB 2018 intègrent les effets d'un transfert à la Ville de l'Ecole Jean ERRARD et du Gymnase Beugnot. L'ensemble des opérations de transfert et de régularisation comptable ont été effectuées dans le cadre d'une décision modificative votée en septembre 2017.

# Rappel de la prospective budgétaire 2016-2022 ajustée

La prospective adoptée en 2016 a retenu un objectif d'épargne élevée exigeant une maîtrise continue des dépenses de fonctionnement.

Seules les économies réalisées sur le fonctionnement ont permis d'intégrer un objectif de baisse de la fiscalité essentiellement mis en œuvre sur la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties pour réduire l'écart de taux important avec les communes de même strate.

Il convient cependant de rappeler que s'il existe des écarts de taux, le prélèvement par habitant restera dans la strate, voire inférieur du fait de la faiblesse des bases de Bar-Le-Duc.

- **Cadrement des dépenses de fonctionnement pour la prospective**

- Charges à caractère général : 1,5 %/an
- Charges de personnel : 1,5 %/an
- Charges gestion courante : 2%/an hors subventions aux associations + 1.5 %
- Charges financières : Hypothèse d'emprunts sur 15 ans à 3 % annuités constantes. Souscription au rythme des besoins du PPI
- Charges exceptionnelles : stabilisation à 78 K€/an

- **Cadrement des recettes de fonctionnement pour la prospective**

- Produits des services : 1%/an à réviser en fonction de l'inflation
- Bases fiscales revalorisées sur prospective 2016-2022 : +0.80% entre 2018 et 2022. L'évolution a été de + 0.8 % en 2016, + 0.4 % pour 2017.
- FPIC : évolution proportionnelle du montant perçu intégrant la montée en puissance jusque 2016 pour atteindre 252 K€
- Droits de mutations stabilisés au niveau de 2017 à 180 K€.
- Dotation forfaitaire figée à 3.2 M€, niveau de 2017
- DSU à 2.45 M€ en 2017 avec une perspective d'évolution de la nouvelle Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSUCS) de 2 % par an

- **Zoom sur la baisse de fiscalité**

- Effet bases à 0.8 % chaque année. A noter qu'à partir de 2018, la revalorisation des bases physiques se fera en fonction de l'inflation constatée entre novembre 2016 et novembre 2017 pour 2018. Et ainsi de suite chaque année

- Taxe d'Habitation : stabilisation entre 2017 et 2020. A noter la réforme de la TH en 2018 expliquée en supra.

\* 2015 = 18.67 %

\* 2016 18.1 %

\* 2017 = 18.1 %

\* 2018 = 18,1 %

De 2019 à 2020 : objectif de maintien à 18.1 %

- Baisse chaque année entre 2016 et 2020 du taux de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) Ville afin de réduire de 30 % l'écart avec le taux moyen national de 22.65 % en 2014

\* 2015 = 32.55 %

\* 2016 = 31.93 % soit - 1.9 %

\* 2017 = la prospective prévoyait un taux de 31.33 % après une nouvelle baisse de 1.9 %. Compte tenu d'une revalorisation moindre des bases prévue à 0.4 % au lieu de 1 %, le BP 2017 a retenu une baisse de 1 % du taux de TFPB soit 31.61 %

\* 2018 : 31.32 %. Reprise de la baisse de 1.9 %

De 2019 à 2020 = le taux continuerait à baisser jusque -1.9 % comme prévu dans la prospective initiale mais l'arbitrage serait rendu en fonction de l'évolution des bases.

-Baisse du Taux de Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB) de 3.07 % uniquement en 2016 et stabilisation entre 2017 et 2020

\* 2015 = 56.88 %

\* 2016 = 55.13 %

\* 2017 = 55.13 %

\* 2018 = 55.13

De 2019 à 2020 = objectif de maintien à 55.13 %

- **L'évolution de l'épargne**

Le choix de baisser la fiscalité ainsi que l'absence d'évolution favorable des dotations ne permettront pas de maintenir le niveau actuel de la Capacité d'Autofinancement (CAF).

L'objectif recherché est de maintenir une CAF supérieur à 2,1 M€ pour que celle-ci demeure malgré tout élevée à un taux de CAF de l'ordre de 12 % en fin de prospective.

## **Le financement d'un PPI 2016-2022**

---

Après une analyse rétrospective et prospective sur la capacité financière de la ville, le PPI a été arrêté en février 2017 à une somme de 44.66 millions dont 12.9 millions pour l'investissement courant.

Pour les projets engagés au moins au stade du programme, de la maîtrise d'œuvre voire des travaux, notre conseil municipal a déjà approuvé les plans de financement et les premières réponses des partenaires (Etat, Région et GIP) nous parviennent sur les opérations au stade de l'APD au moins.

- Le PPI comporte les projets suivants sur la période 2016-2022 :
  - Investissements courants : 12.89 millions
- Logistique : 0.67million
- Aménagements urbains : 12.15 millions
- Aménagement des quartiers : 1.33 millions
- Ecoles : 1 million
- Installations sportives : 5.81millions
- Equipements socioculturels et culturels : 2.07 millions
- Equipements médico-sociaux : 0.6 million
- Patrimoine : 8.14 millions
  
- **Rappel du cadre de financement du PPI 2016-2022**
  - Les subventions correspondent à plus de 26 % du TTC soit 11.96 M€
  - FCTVA 16.404 %
  - Le fonds de roulement doit rester supérieur à 2 M€
  - Emprunts déclenchés chaque année en fonction des besoins d'équilibre dépendant aussi des subventions obtenues
  - Cadrage dette : la prospective retient un niveau de désendettement qui ne doit pas en fin de période faire obstacle à un nouveau PPI pour la période suivante postérieure à 2022 : capacité de désendettement inférieur à 5 années.
  
- **Veille sur les conditions de mise en œuvre de la prospective budgétaire et fiscale 2016-2022**
  - -Vérification chaque année au DOB et BP des marges de manœuvres selon la CAF dégagée
  - -Exigence de maîtrise continue de la charge nette de fonctionnement des services
  - -Evolution des dotations de l'Etat selon le niveau de réforme de structure
  - -Evolution des bases fiscales physiques

# Premiers éléments d'un compte administratif anticipé 2017 (CAA 2017)

Une première analyse d'un compte administratif anticipé 2017 conduit à observer la réalisation d'une CAF de près de 2,7 M€.

Par rapport aux réalisations 2016, la dégradation de l'épargne observée de 355 000 € est pilotée dans le cadre de notre stratégie budgétaire et fiscale. Il convient cependant de noter que celle-ci est supérieure de 700 000 € à celle attendue au BP 2017. Cela s'explique par :

-Des dotations d'Etat supérieure aux prévisions : DSU : 527 000 €, péréquation : 42 000 €, exonération TH : 85 000 €.

-les dépenses de gestion ayant quant à elle un taux d'exécution normale de l'ordre de 90 %.

Les premiers chiffres clés arrêtés en novembre du CAA 2017 seraient les suivants :

- **Le fonctionnement**

-Recettes de fonctionnement = 18 348 154 € (+1 205 219 €)

- \* Dont produit fiscal (-13 679 €)
- \* Dont produits des services (+ 56 680 €)
- \* Dont dotations (+ 709 841 €)
- \* Dont produits exceptionnels (+ 435 560 €)
- \* Dont autres produits (51 171 €)
- \* Dont produits de gestion (-34 354 €)

-Dépenses de fonctionnement = 15 639 948 € (+ 773 696 €)

- \* Dont charges à caractère général (- 138 600 €)
- \* Dont charge de personnel (+ 159 700 €)
- \* Dont régularisation attribution de compensation : (+8 000 €)
- \* Cessions (+ 366 900 €)
- \* Autres charges de gestion (+ 47 700 €)
- \* Frais financiers (+ 161 100 €)
- \* Dépenses exceptionnelles (+ 168 000 €)

- **Capacité d'autofinancement = 2 708 206 (+ 431 523 €) soit un taux de CAF de 14.60 % contre 18.80 % en 2016**

- **L'investissement**

- Recettes propres d'investissement : 1 570 660 € au 29/11/17
- Dépenses d'équipement brut : 7 917 940 € au 29/11/17

- **La dette**

- Pas d'emprunt nouveau souscrit en 2017
- Encours au 31 décembre 2017 de 2, 718 M.€ soit une capacité de désendettement de 11 mois et 6 jours

# Stratégie financière et d'équilibre du budget 2018

Dans ce contexte budgétaire contraint, le budget de fonctionnement sera maîtrisé en maintenant une gestion rigoureuse de l'ensemble des dépenses de fonctionnement.

## Le budget de fonctionnement

Le budget de fonctionnement réel de la ville devrait s'élever à 15,13 M€ pour 2018 contre 14,86 M€ en 2017 et le budget global à 17,23 M€ pour 17,14 M€ en 2017.

Il est rappelé que la Communauté d'Agglomération reste le principal voire l'unique intervenant pour le développement économique, l'action sociale et la politique de la ville, les transports, la gestion de l'eau et de l'assainissement, la gestion des ordures ménagères et la gestion des grands équipements culturels et sportifs (Musée, Médiathèque, Piscine, Ecole de Musique, gymnases et stades) ce qui explique la structure budgétaire réduite à la Ville de Bar-le-Duc dans ces fonctions.

La vue synthétique du DOB 2018 par fonction serait la suivante à périmètre constant :

| Fonctions budgétaires             | DOB 2018  |
|-----------------------------------|-----------|
| Services Généraux                 | 5 943 000 |
| Sécurité                          | 439 000   |
| Enseignement                      | 2 592 000 |
| Culture                           | 1 195 000 |
| Sport et Jeunesse                 | 847 000   |
| Interventions sociales et famille | 741 000   |
| Aménagement urbain                | 3 245 000 |
| Actions économiques               | 130 000   |

## Les recettes de fonctionnement

### 1 - la fiscalité sera en baisse de nouveau en 2018 sur la taxe foncière sur les propriétés bâties et les taux des autres taxes demeureront inchangés

- Les impôts ménages

Au cours du dernier mandat, les taux de fiscalité ont été maintenus mais la fiscalité a cependant augmenté par l'effet de la revalorisation des bases fiscales.

Il est proposé une nouvelle baisse de fiscalité après celle de l'an dernier qui sera ciblée sur la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties.

Nous baisserons en effet le taux de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties de 1,9 % en 2018 avec l'objectif maintenu de réduire de 30 % l'écart de taux de TFPB de la Ville de Bar-Le-Duc avec la moyenne de la strate à l'horizon 2020.

| Impôts                              | Taux 2014 | Taux 2015 | Taux 2016 | Taux 2017 | Taux 2018 |
|-------------------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Taxe d'habitation                   | 18.90%    | 18.67 %   | 18.10 %   | 18.10 %   | 18.1%     |
| Taxe Foncière Propriétés Bâties     | 32.95 %   | 32.55 %   | 31.93 %   | 31.61 %   | 31.32 %   |
| Taxe foncière Propriétés non Bâties | 57.57 %   | 56.88 %   | 55.13 %   | 55.13 %   | 55.13 %   |

Notre hypothèse de revalorisation des bases fiscales sera de 0,8 %. Selon la loi de finance l'indexation se fait sur l'inflation constatée l'année précédente (de novembre n-2 à novembre n-1).

| Bases fiscales                      | 2017       | DOB 2018   |
|-------------------------------------|------------|------------|
| Taxe d'habitation                   | 15 355 000 | 15 477 840 |
| Taxe Foncière Propriétés Bâties     | 17 166 000 | 17 303 328 |
| Taxe foncière Propriétés non Bâties | 62 000     | 62 496     |

Le produit fiscal attendu serait de :

| Produit fiscal                      | Produit estimé 2017 | Produit DOB 2018 |
|-------------------------------------|---------------------|------------------|
| Taxe d'habitation                   | 2 763 900           | 2 801 489        |
| Taxe Foncière Propriétés Bâties     | 5 426 172           | 5 419 402        |
| Taxe foncière Propriétés non Bâties | 34 180              | 34 453           |
| <b>Total produit fiscal</b>         | <b>8 224 252</b>    | <b>8 255 344</b> |

## 2 – Les dotations de l'Etat ne s'inscrivent plus dans le cadre d'un pacte de stabilité mais ...

- Le prélèvement pour le redressement des finances publiques s'est interrompu en 2018

La DGF sera stable en 2018. Sa décroissance interrompue depuis 2014 cesse. A la place d'un prélèvement pour le redressement des finances publiques, il est privilégié une maîtrise de l'évolution des dépenses.

Pour la Ville de Bar-le-Duc, le prélèvement cumulé jusqu'en 2017 a été de 966 380 €.

Sans remettre en cause ces prélèvements, 2018 sera la première année où il n'existera plus d'effort supplémentaire demandé au bloc communal pour notre strate de population.

| Année             | Prélèvement redressement des finances publiques |
|-------------------|---|
| 2014              | 131 571   |
| 2015              | 459 700   |
| 2016              | 808 104   |
| <b>2017</b>       | <b>966 380</b>                                  |
| <b>2018 (DOB)</b> | <b>966 380</b>                                  |

- La DGF globale

Il en résulte une évolution défavorable de la DGF de 2014 à 2017 :

| Année             | DGF              |
|-------------------|------------------|
| 2008              | 4 530 486        |
| 2009              | 4 368 244        |
| 2010              | 4 313 649        |
| 2011              | 4 263 727        |
| 2012              | 4 270 792        |
| 2013              | 4 275 318        |
| 2014              | 4 140 918        |
| 2015              | 3 792 914        |
| 2016              | 3 460 478        |
| 2017              | 3 270 737        |
| <b>2018 (DOB)</b> | <b>3 270 737</b> |

- **La Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSUCS)**

La ville de Bar-Le-Duc est bénéficiaire de la nouvelle Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSUCS) depuis 2017 (Ex DSU).

Cette dotation a progressé sensiblement ces dernières années, nos prévisions pour 2018 la maintiendront au même niveau que la notification de 2017.

| Année             | DSU              |
|-------------------|------------------|
| 2008              | 861 412          |
| 2009              | 878 640          |
| 2010              | 980 086          |
| 2011              | 1 083 006        |
| 2012              | 1 177 051        |
| 2013              | 1 409 861        |
| 2014              | 1 527 434        |
| 2015              | 1 904 576        |
| 2016              | 2 298 664        |
| 2017              | 2 451 374        |
| <b>2018 (DOB)</b> | <b>2 451 374</b> |

Depuis 2017 les conditions d'éligibilité de la nouvelle DSUCS ont évolué :

-2/3 des communes de 10 000 habitants et plus, au lieu des 3/4 comme actuellement, classées selon un indice synthétique (IS);

-1/10 des communes dont la population est comprise entre 5 000 et 9 999 habitants, classées en fonction d'un IS (sans changement).

Les communes dont le potentiel financier par habitant est supérieur à 2,5 fois le potentiel financier moyen par habitant de la strate ne peuvent plus être éligibles à la DSU.

Un mécanisme de garantie est prévu pour les communes qui deviendraient inéligibles en 2017. Ces dernières percevront une dotation égale à 90% en 2017, 75% en 2018 et 50% en 2019 du montant perçu en 2016.

La pondération des rapports utilisés dans la détermination de l'IS est modifiée en majorant le poids du revenu par habitant (25% au lieu de 10%) au détriment de celui du potentiel financier (30% au lieu de 45%).

Par voie d'amendement, le législateur a décidé de mensualiser le versement de la DSU. Ainsi, comme pour la dotation forfaitaire, la DSU sera d'abord versée par acomptes, sur la base de la dotation perçue l'année précédente, entre janvier et avril. Ces acomptes seront déduits du montant définitif disponible au 31 mars et le reliquat versé chaque mois entre mai et décembre.

- **Le Fonds de Péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)**

Comme en 2017, le FPIC n'évolue pas en 2018.

| Année             | FPIC           |
|-------------------|----------------|
| 2012              | 46 629         |
| 2013              | 47 398         |
| 2014              | 168 140        |
| 2015              | 197 021        |
| 2016              | 253 741        |
| 2017              | 221 294        |
| <b>2018 (DOB)</b> | <b>221 294</b> |

L'Etat a décidé de geler le FPIC à son niveau de 2017. La répartition de ce fonds dépend en premier lieu du CIF de l'agglomération mais ensuite essentiellement de la répartition de droit commun. On peut donc considérer ce fond comme pérenne.

### **3 – Les produits de l'exploitation des services**

Les produits attendus concernent un niveau de recette de 988 910 € soit 6,50% des recettes de fonctionnement :

| Postes de recouvrement           | DOB 2018 |
|----------------------------------|----------|
| Prestations culturelles          | 6 110    |
| Recouvrement de personnel        | 65 000   |
| Foyer universitaire              | 205 000  |
| Stationnement et droit de voirie | 268 000  |
| Centre de loisirs                | 40 000   |
| Foires et marchés                | 61 000   |
| Cimetière                        | 32 000   |
| Scolaires                        | 244 000  |
| Redevance chauffage              | 67 800   |

Hors cadre de remboursement de frais de personnel, l'évolution des produits des services sera basée sur une hausse tarifaire de 1 % sauf exception liée à la nature des charges d'exploitation à prendre en compte (les tarifs de la cuisine centrale n'augmenteront pas, ceux de la foire exposition évolueront en accord avec les exposants pour financer de nouvelles dépenses d'organisation et de sécurité publique).

## **Les dépenses de fonctionnement**

Pour compenser la baisse importante de la DGF, ainsi que notre volonté de baisser le taux de fiscalité du foncier bâti nous devons maîtriser nos charges de fonctionnement.

### **1 - Les charges à caractère général (chap. 011) :**

Leur taux de réalisation est important.

- \* 2008 : 90 %
- \* 2009 : 95 %
- \* 2010 : 93,52 %
- \* 2011 : 92,82 %
- \* 2012 : 94,00 %
- \* 2013 : 99,70 %
- \* 2014 : 94,81%
- \* 2015 : 91,67 %
- \* 2016 : 93,19 %
- \* 2017 : 89,19 % (CAA 2017)

Dans ce budget, une catégorie de dépenses est difficilement compressible, ce sont les fluides (de l'ordre de 1,084 M€).

Notre politique de gestion du patrimoine bâti continuera donc systématiquement par tous les moyens de réduire ces charges. Il en est ainsi des choix effectués dans les travaux de mise à niveau des bâtiments municipaux pour améliorer la performance énergétique des immeubles comme à l'Hôtel de ville avec le remplacement des menuiseries et l'isolation à venir des greniers. De même les projets nouveaux (buffet de la gare, complexe tennistique) rechercheront les meilleures performances d'isolation.

Le poids de ces dépenses par rapport à l'ensemble des charges à caractère général est le suivant :

| Année        | Total 011 | fluides   | 011 hors fluides         |
|--------------|-----------|-----------|--------------------------|
| 2008         | 4 278 388 | 1 351 457 | 2 926 931                |
| 2009         | 4 408 446 | 1 274 421 | 3 134 025                |
| 2010         | 4 527 474 | 1 390 080 | 3 137 394                |
| 2011         | 3 944 912 | 1 179 588 | 2 765 324                |
| 2012         | 4 252 534 | 1 325 050 | 2 927 484                |
| 2013         | 4 460 087 | 1 490 315 | 2 969 772                |
| 2014         | 4 288 560 | 1 335 638 | 2 952 922                |
| 2015         | 3 957 403 | 1 215 206 | 2 742 197                |
| 2016         | 3 557 403 | 1 100 494 | 2 456 909                |
| 2017 au 1/12 | 4 140 057 | 1 200 739 | 2 939 318 <sup>(1)</sup> |

- Dont 327 418 € de protocole conseil départemental Jean Errard et Beugnot

## 2 - La masse salariale sera maîtrisée

- L'évolution de la masse salariale

| Année      | MS brute     | Remb. MS   | MS nette     |
|------------|--------------|------------|--------------|
| 2008 (CA)  | 9 615 946.98 | 603 383.10 | 9 012 563.88 |
| 2009 (CA)  | 9 547 004.14 | 736 469.30 | 8 810 534.84 |
| 2010 (CA)  | 9 928 639.75 | 715 582.02 | 9 213 057.73 |
| 2011 (CA)  | 8 173 767.28 | 787 679.38 | 7 386 087.9  |
| 2012 (CA)  | 8 259 615.25 | 885 018.71 | 7 374 596.54 |
| 2013 (CA)  | 8 286 447.00 | 942 549.00 | 7 343 898.00 |
| 2014 (BP)  | 8 571 301.00 | 885 600.00 | 7 685 400.00 |
| 2014 (CA)  | 8 300 899    | 757 816    | 7 543 023    |
| 2015 (CA)  | 7 063 082    | 467 879    | 6 595 203    |
| 2016 (CA)  | 6 446 399    | 579 095    | 5 867 304    |
| 2017 (BP)  | 6 631 177    | 591 900    | 6 039 277    |
| 2017 (CAA) | 6790 966     | 608 400    | 6182 566     |
| 2018 (DOB) | 6828 259     | 336 900    | 6 491 359    |

La baisse du coût net de 947 820 € entre 2014 et 2015 s'explique par le transfert à l'agglomération du personnel des services transversaux ; Celle de 727 899 € entre 2015 et 2016 s'explique notamment par le transfert des installations sportives (415 000 €), la fin des participations croisées entre ville et agglo (150 000 €), la reprise d'un agent du théâtre par ACB (44 000 €).

L'allocation prévisionnelle en 2018 pour le 012 dans le cadre des services mutualisés s'élevé à 1 410 686 €.

- **Les effectifs**

Le tableau des effectifs portera le nombre d'emplois permanents à 180 (moins 10 emplois en comparaison à l'année 2017).

12 « emplois indiciaires » ont été supprimés par délibération du 09 février 2017 du fait de la modification des modalités de versement de la prime de services partagés versée à certains cadres exerçant au sein de services mutualisés. La prise en charge s'effectue désormais intégralement via la convention de services communs.

Par ailleurs, un emploi en renfort au sein du service Etat-civil population sera consolidé en emploi permanent du fait d'un surcroît d'activité lié à des missions nouvelles (nouvelles modalités de délivrance des cartes d'identité, passeports, transfert des PACS en mairie).

Enfin, un poste d'ingénieur partagé avec la Communauté d'Agglomération sera créé afin de faire face aux demandes et exigences nouvelles concernant le secteur de l'aménagement et du cadre de vie.

La masse salariale sera maîtrisée par un travail relatif à la gestion de l'« enveloppe renfort » et du recours aux heures supplémentaires. La tendance à la hausse constatée en 2017 sera infléchie par un objectif de réduction de ces dépenses à hauteur de 20 000 €.

- **Structure globale**

La Ville de Bar le Duc comptera donc 180 emplois permanents au 1<sup>er</sup> janvier 2017 répartis pour 73 % d'entre eux au sein de la filière technique (services techniques, enseignement), 15 % en filière administrative, les autres postes étant partagés entre les filières sociale, animation et police municipale.

88 % des agents relèvent de la catégorie C, 6 % de la catégorie B et 6 % de la catégorie A.

La pyramide des âges indique un effectif majoritairement masculin (54%) et vieillissant.

L'âge médian qui divise l'effectif en 2 groupes numériquement égaux pour l'ensemble du personnel se situe dans la tranche des 45 à 49 ans. La valeur modale (tranche d'âge où il y a le plus d'effectifs) se situe dans la tranche des 50 à 54 ans. Pour les hommes, c'est la tranche 55 à 59 ans et pour les femmes, la tranche des 50 à 54 ans.

Enfin, il est à noter que le taux d'emploi de personnes en situation de handicap s'élève tout juste à 6% de l'effectif total rémunéré cette année, soit 10 agents.

- **Moyens partagés**

Pour rappel, la ville de Bar le Duc a renforcé la mutualisation de ses services avec la Communauté d'Agglomération en créant des « services communs » au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

L'ensemble des agents exerçant dans ces services fonctionnels sont désormais recrutés par la Communauté d'Agglomération mais exercent leur activité également pour le compte de la ville.

Les postes mutualisés sont les suivants :

| Service                        | Catégories |   |   | Total |
|--------------------------------|------------|---|---|-------|
|                                | A          | B | C |       |
| Direction Générale             | 10         | 1 | / | 11    |
| Ressources Humaines            | 2          | 3 | 3 | 8     |
| Administration Générale        | 1          | 2 | 5 | 8     |
| Affaires Juridiques et marchés | 1          | 2 | 2 | 5     |
| Finances                       | 1          | 1 | 7 | 9     |
| Informatique                   | 1          | 1 | 4 | 6     |
| Urbanisme                      | 1          | 2 | 4 | 7     |
| <b>Total</b>                   |            |   |   | 54    |

- **Le GVT et les évolutions contraintes par des décisions exogènes**

La **suppression de certains emplois aidés** impactera fortement la Ville puisque ce sont 3 contrats qui seront supprimés en 2017 puis 2 en 2019, les secteurs sur lesquels ils étaient positionnés n'étant pas retenus comme prioritaires.

Ces emplois ne seront pas remplacés par des emplois permanents. Les personnels recrutés en emplois aidés n'avaient pas vocation à satisfaire un besoin correspondant à un emploi permanent. Toutefois, cette suppression sans préavis de ces effectifs en place au sein des services va nécessiter de repenser l'organisation de certains secteurs. Ce manque à gagner en terme d'effectif viendra ainsi se poser en obstacle à la politique de réduction de l'« enveloppe renforts » qui ne peut être réduite de façon trop affirmée dans ce contexte défavorable.

Aucune évolution de la valeur du point d'indice n'est annoncée pour l'année 2018.

Par ailleurs, le Gouvernement a annoncé le report d'un an des mesures du protocole parcours professionnels, carrières et rémunération (PPCR). L'année 2018 serait donc une année blanche. Les décrets relatifs au report ne sont toutefois à ce jour pas parus.

Le Gouvernement a également assuré que la hausse de la CSG serait intégralement compensée pour l'ensemble des agents publics, l'opération étant réalisée via une suppression des cotisations lorsqu'elles existent (contribution exceptionnelle de solidarité, cotisations maladie pour les contractuels) ou via le versement d'une indemnité compensatrice. En contrepartie du versement de cette indemnité, les employeurs publics territoriaux bénéficieraient d'une compensation prenant la forme d'une baisse de la cotisation employeur maladie.

- ***Les avancements d'échelon***

68 avancements d'échelon sont prévus sur l'année 2018 pour un coût estimé à 28 960 €.

21 avancements de grade et/ou promotions internes sont envisagés pour un coût de 11 480 €.

- ***Les taux de cotisations patronales***

Le taux de cotisation CNRACL n'évoluera pas cette année et restera fixé à 30.65 %.

Les autres évolutions et notamment celle concernant les taux de cotisation IRCANTEC ne sont pas connus à ce jour.

### 3- Les subventions versées seront maintenues et complétées par un dispositif additionnel au titre de l'agenda 21

Malgré les contraintes pesant sur les recettes de fonctionnement avec le prélèvement pour le redressement des finances publiques, le soutien aux associations sera maintenu puisque celles-ci ne seront pas impactées par les économies décidées sur notre budget de fonctionnement.

Toutefois, le niveau des subventions accordées sera le cas échéant révisé selon les critères d'octroi des subventions et la justification des besoins effectifs des associations.

Un nouveau cadre d'examen et de contractualisation a été adopté l'an dernier dans le but de simplifier les démarches (guichet unique) et de rendre plus lisibles et partagés les objectifs poursuivis.

Pour 2018, le budget des subventions sera de l'ordre de 940 000 € et intègrera un budget de 10 000 € destiné à financer des actions labellisées au titre de l'agenda 21.

Pour mémoire, les principales subventions versées en 2017 concernaient :

| Organismes   | Rappel des subventions versées en 2017 |
|--|--|
| Association des centres socioculturels Marbot libé | 272 521                                |
| Action Culturelle du Barrois                       | 226 800                                |
| ASPTT Bar-Le-Duc                                   | 46 603                                 |
| Bar Le Duc Animation                               | 64 000                                 |
| Bar Football Club                                  | 22 993                                 |

### 4 - L'attribution de compensation Ville/agglomération

Depuis les transferts réalisés en 2011, la Ville de Bar-Le-Duc contribuait à hauteur de 178 291 € à la compensation des charges nettes liées au transfert du CIM, de la Médiathèque, du Centre Nautique et du Musée. S'est ensuite ajoutée la politique de la ville au 01/01/2013 pour 40 349 € soit un total de contribution de 218 640 €.

En 2015, la structure budgétaire de la masse salariale et de l'attribution de compensation a évolué avec la création des services communs, la totalité des agents de la Ville appartenant à ces services étant alors rattachée à la Communauté d'Agglomération, celle-ci recouvrant sur le budget municipal la quote-part de masse salariale correspondant à l'exercice des compétences communales ainsi qu'une partie des charges à caractères générales pour un montant de 1 184 974 €.

Le montant de la contribution de la Ville (attribution de compensation négative) au terme de la délibération communautaire du 3 décembre 2015 était de 1 403 614,78 €

En 2016, une nouvelle évolution est intervenue avec le transfert des équipements sportifs d'intérêt communautaire et la création d'un service des sports communautaire partagé avec celui de la Ville de Bar-Le-Duc. Cela a représenté une allocation de compensation de 410.000 €.

Pour 2018, l'allocation sera de 2 359 435.03 € après la dernière CLECT du 28 juin 2017.

Elle se décompose comme suit :

| Charges transférées   | Montant             |
|---|---------------------|
| Allocation 2012 avant création de la CA (équipements transférés en 2011 : piscine, musée, médiathèque, CIM) | 178 291.86          |
| Politique de la Ville (CLECT 1/7/2015)  | 35 238.48           |
| Mutualisation services communs - personnel et charges (CLECT 11/5/2016)                                     | 1 294 232.24        |
| Equipements sportifs - stades et gymnases (CLECT 7/12/2016)   | 280 891.26          |
| Service des sports 2016 et 2017 (CLECT 7/12/2016)   | 432 667.56          |
| Subvention Office de tourisme (CLECT 7/12/2016)   | 11 850.00           |
| Ajustement services communs (CLECT 7/12/2016)   | - 25 736.37         |
| Permanences sociales au commissariat (CLECT 28/06/2017)   | 8 000.00            |
| Actualisation services communs (prévision)  | 90 000.00           |
| Actualisation coût annualisé CIM Médiathèque Musée et Centre Nautique (prévision)                           | 45 000.00           |
| Accueil des jeunes  | 9 000.00            |
| <b>Attribution de compensation 2018</b>   | <b>2 359 435.03</b> |

## 5 - Les charges financières et l'encours de dette

La Ville de Bar-Le-Duc est peu endettée par rapport aux communes de même strate. La politique d'endettement nouvelle restera prudentielle pour viser une capacité de désendettement en fin de prospective limitée à 5 à 8 ans.

### -Exposition au risque de taux de la dette (selon charte GISSLER de bonne conduite)

La ville n'est engagée dans aucun produit dit structuré. Son encours de dette n'est donc pas à risque.

### -Répartition de la dette entre taux fixe et taux variable au 1<sup>er</sup> janvier 2018

| Type                        | Capital Restant Dû    | % d'exposition  | Taux moyen (Annuel) |
|-----------------------------|-----------------------|-----------------|---------------------|
| Fixe                        | 1 906 060.94 €        | 70,11 %         | 1,77 %              |
| Variable                    | 0.00 €                | 0,00 %          | 0,00 %              |
| Livret A                    | 812 500.00 €          | 29,89 %         | 1,68 %              |
| <b>Ensemble des risques</b> | <b>2 718 560.94 €</b> | <b>100,00 %</b> | <b>1,75 %</b>       |

-Taux moyen de l'encours de dette long terme au 1<sup>er</sup> janvier 2018 : 1,75 %

-Encours de dette long terme par habitant au 1<sup>er</sup> janvier 2018 :

173,51 €/habitant (base population municipale 2017 de 15 668 habitants)

-Evolution de l'encours de dette au 31/12

|              | 2009         | 2010         | 2011         | 2012         | 2013         | 2014         | 2015         |
|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Encours réel | 3 765 047.06 | 3 187 297.33 | 2 642 993.20 | 2 149 780.88 | 1 750 597.97 | 2 609 069.04 | 4 269 195.51 |

|              | 2016         | 2017         | 2018         | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 |
|--------------|--------------|--------------|--------------|------|------|------|------|
| Encours réel | 3 787 441.02 | 2 718 560.94 | 2 410 224.22 |      |      |      |      |

-Plan d'amortissement de la dette municipale au 1<sup>er</sup> janvier 2018

| Année de la date de début d'exercice | CRD début d'exercice | Capital amorti        | Intérêts            | Flux total            | CRD fin d'exercice |
|--------------------------------------|----------------------|-----------------------|---------------------|-----------------------|--------------------|
| 2018                                 | 2 718 560,94 €       | 308 336,72 €          | 46 148,39 €         | 354 485,11 €          | 2 410 224,22 €     |
| 2019                                 | 2 410 224,22 €       | 280 235,53 €          | 42 872,48 €         | 323 108,01 €          | 2 129 988,69 €     |
| 2020                                 | 2 129 988,69 €       | 280 895,73 €          | 36 346,17 €         | 317 241,90 €          | 1 849 092,96 €     |
| 2021                                 | 1 849 092,96 €       | 281 581,71 €          | 31 365,11 €         | 312 946,82 €          | 1 567 511,25 €     |
| 2022                                 | 1 567 511,25 €       | 282 294,48 €          | 26 182,48 €         | 308 476,96 €          | 1 285 216,77 €     |
| 2023                                 | 1 285 216,77 €       | 283 035,10 €          | 20 398,74 €         | 303 433,84 €          | 1 002 181,67 €     |
| 2024                                 | 1 002 181,67 €       | 186 304,63 €          | 14 997,21 €         | 201 301,84 €          | 815 877,04 €       |
| 2025                                 | 815 877,04 €         | 149 210,24 €          | 11 931,62 €         | 161 141,86 €          | 666 666,80 €       |
| 2026                                 | 666 666,80 €         | 133 333,32 €          | 9 558,33 €          | 142 891,65 €          | 533 333,48 €       |
| 2027                                 | 533 333,48 €         | 133 333,32 €          | 7 491,67 €          | 140 824,99 €          | 400 000,16 €       |
| 2028                                 | 400 000,16 €         | 133 333,32 €          | 5 425,00 €          | 138 758,32 €          | 266 666,84 €       |
| 2029                                 | 266 666,84 €         | 133 333,32 €          | 3 358,33 €          | 136 691,65 €          | 133 333,52 €       |
| 2030                                 | 133 333,52 €         | 133 333,52 €          | 1 291,67 €          | 134 625,19 €          | 0,00 €             |
| <b>total</b>                         |                      | <b>2 718 560,94 €</b> | <b>257 367,20 €</b> | <b>2 975 928,14 €</b> |                    |

## La capacité d'autofinancement

La capacité d'autofinancement pour 2018 est projetée au DOB 2018 à 2 109 796 € soit un niveau inférieur de 360 000 € par rapport au BP 2017.

Les inscriptions de l'annuité de dette se font au réel depuis 2015 et non plus en fonction d'une dette théorique. Cette baisse des charges financières a été utilisée pour compenser les prélèvements de l'Etat. Les années 2015 en réalisation et 2016 ont été le pic de la capacité d'autofinancement Celle-ci décroîtra ensuite régulièrement jusqu'en 2022 pour permettre de maintenir à un niveau élevé nos investissements à hauteur de 44,5 M € sur la période 2016-2022 y compris les restes à réaliser de l'année 2015.

| Année             | CAF Brute (BP)   | CAF Brute (CA) |
|-------------------|------------------|----------------|
| 2008              | 1 613 031        | 3 478 182      |
| 2009              | 1 586 552        | 4 290 201      |
| 2010              | 1 722 468        | 3 015 217      |
| 2011              | 1 922 944        | 3 582 776      |
| 2012              | 2 163 413        | 3 887 861      |
| 2013              | 2 204 000        | 3 869 064      |
| 2014              | 2 243 804        | 3 410 018      |
| 2015              | 2 308 260        | 3 445 467 (1)  |
| 2016              | 2 442 452        | 3 268 112      |
| 2017              | 2 276 683        | 2 708 206 (*)  |
| <b>2018 (DOB)</b> | <b>2 133 000</b> | -              |

(1) hors opérations exceptionnelles et mutualisation des services

(\*) CA anticipe 2017 (CAA-2017)

## Le budget d'investissement

Le nouveau PPI 2016-2022 a été présenté lors du BP 2016 sur une base de 44.5 M€ y compris les restes à réaliser 2015 prenant en compte nos orientations sur la baisse de la fiscalité mais aussi la baisse des dotations de l'Etat. Nous le pilotons en retenant les hypothèses les plus réalistes possible de concours de nos partenaires eux-mêmes impactés par la baisse de leurs dotations et les incertitudes liées à la réforme territoriale.

Nous avons mis en place une gestion en Autorisations de Programme/Crédits de Paiement dite « AP/CP) afin de mieux percevoir la gestion pluriannuelle de nos investissements.

### 1 - Le financement de nos investissements

C'est en premier lieu l'objectif du maintien d'une bonne capacité d'autofinancement que nous poursuivrons autant que possible en raison des contraintes de baisse de nos dotations et de nécessaire maîtrise de la fiscalité.

Nous piloterons aussi nos projets en fonction du soutien que continueront à nous apporter nos partenaires :

- La Région dans le cadre du dernier contrat de partenariat lorraine et territoires
- Le soutien de l'Etat et de la Région dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région (CPER), de la DTER et du FSIL
- Le programme d'activités 2017 du GIP Objectif Meuse
- Le département impacté toutefois par la réforme de la loi NOTRE

Les règles d'intervention de nos partenaires imposent la définition de priorités que nous affirmerons dans le cadre du nouveau PPI.

Les subventions ne sont accordées qu'au moment de l'Avant-Projet Définitif (APD) nous obligeant à préfinancer les études préliminaires sans certitude de financement.

La caducité des subventions devient une règle absolue pour tout projet non démarré. Les co-financements se restreignent en même temps que la répartition des compétences se précise. Les projets doivent être priorités et pilotés dans leur exécution budgétaire pluriannuelle.

A l'occasion du prochain budget, vous sera présenté un point détaillé sur l'exécution du budget d'investissement en AP/CP.

## 2 - L'investissement global

L'équipement brut

| Année | Crédits ouverts | Mandats émis | Solde non réalisé au 31/12 |
|-------|-----------------|--------------|----------------------------|
| 2008  | 18 502 436.00   | 2 693 977.31 | 15 808 458.69              |
| 2009  | 22 060 065.00   | 2 441 140.15 | 19 618 924.85              |
| 2010  | 24 158 689.00   | 4 918 939.26 | 19 239 749.74              |
| 2011  | 25 238 224.00   | 8 558 468.65 | 16 679 755.35              |
| 2012  | 19 168 491.21   | 7 780 419.10 | 11 388 072.11              |
| 2013  | 16 509 745.00   | 8 911 048.71 | 7 598 696.26               |
| 2014  | 12 782 542.83   | 6 217 531.80 | 6 565 011.03               |
| 2015  | 11 502 615.00   | 5 298 410.73 | 6 204 204.27               |
| 2016  | 12 009 547.46   | 6 677 833.28 | 5 331 714.48               |

Le niveau de réalisation 2017 et l'hypothèse de budgétisation pour 2018 seraient les suivants :

| Année      | Crédits ouverts   | Mandats émis   | Solde non réalisé au 31/12 |
|------------|---|----------------|----------------------------|
| 2017 (CAA) | 16 570 882,59   | 7 917 940,85 * | 8 652 941.74 *             |
| 2018 (DOB) | Invt. courants = 1,381M€<br>Crédits de paiement PPI<br>Entre 9 et 11 M€ |                |                            |

(\*) Au 29/11/17

## 3 - Les principaux restes à réaliser estimés au 31/12/2017

Au 29 novembre 2017, les restes à réaliser estimés s'élèvent à 6 089 367 € et leur décomposition est donnée en **Annexe 1**.

Les restes à réaliser seront strictement les dépenses engagées qui généreront les reports conformément aux principes budgétaires et aux recommandations de la chambre régionale des comptes.

## **4 - Les disponibles estimés au 31/12/2017**

---

Au 29 novembre 2017, les disponibles estimés s'élèvent à 2 457 077 € et leur décomposition est donnée en **Annexe 2**.

Un arbitrage sur la nécessité de réinscrire au budget primitif certains crédits de paiement disponibles à ce jour devra être effectué.

## **5 - Les investissements courants envisagés pour 2018**

---

Le niveau de investissements courants devrait être de l'ordre de 1 381 799 € en 2018 dont 0.80 M€ consacrés à la voirie.

Sur les dernières années, les investissements courants ont été réalisés sur les taux d'exécution suivants par rapport au budget voté :

- \* 2008 :41,15%
- \* 2009 :55%
- \* 2010 : 58%
- \* 2011 : 60%
- \* 2012 : 85%
- \* 2013 : 60.50 % pour un taux global de 60.50 %
- \* 2014 : 35 % pour un taux global de 54 %
- \* 2015 : 38.65 % pour un taux global de 46,01 %
- \* 2016 : 64.93% pour un taux global de 55.62 %
- \* 2017 : 43.16 % pour un taux global de 47.78 % au 29/11/17

Nous gardons l'objectif d'exécuter ce programme d'investissements courants au moins à 70 % chaque année et à 100 % sur deux ans compte tenu des modalités techniques de mise en œuvre (marchés, formalités administratives et contraintes techniques de réalisation).

Il est rappelé que ces investissements ne reçoivent pour la plupart aucun concours de nos partenaires.

Les principaux investissements courants envisagés en 2018 sont détaillés en **Annexe 3**.

## **6 - Première approche de programmation sur les grands projets déjà engagés**

---

Pour les projets engagés au moins au stade du programme, de la maîtrise d'œuvre voire des travaux, notre conseil municipal a déjà approuvé les plans de financement.

Les principaux investissements au titre des grands projets envisagés en 2018 et au-delà sont détaillés en **Annexe 4**.

**L'Annexe 5** détaille, quant à elle, les crédits de paiement prévisionnels de 2018.

# La présentation des orientations budgétaires par politique

Celle-ci vous est présentée en **Annexe 6**.

\*\*\*\*\*

Telles ont les bases sur lesquelles il vous est proposé d'engager le débat sur les orientations budgétaires de l'année 2018.

## ANNEXES

- Restes à réaliser 2017
- Disponibles 2017
- PPI – Programmation des investissements courants – Crédits de Paiement DOB 2018
- Description des grands projets du PPI 2016-2022
- PPI – Programmation des grands projets – Crédits de Paiement DOB 2018
- Présentation du DOB par politique

En conséquence, le Conseil Municipal, sur avis conforme des commissions compétentes, décide de :

- Donner acte à Madame le Maire des éléments portés à la connaissance du Conseil Municipal pour le débat d'orientations budgétaires 2018.

POUR EXTRAIT CONFORME

POUR LE MAIRE,  
Le Directeur Général des Services,

Bertrand ACHARD

# DOB 2018

## Conseil Municipal 21 décembre 2017

### ANNEXE 1

### Restes à réaliser 2017

#### **RESTES A REALISER : 6 089 367 €**

#### **1. Les restes à réaliser 2017 sur les Investissements courants : 1 008 119 €**

|   |  |                  |
|---|--|------------------|
| <b>• Voirie</b>                             |  | <b>597 282 €</b> |
| <b>• Eclairage public</b>                   |  | <b>35 568 €</b>  |
| ○ Pré étude enfouissement réseau            |  | 2 400 €          |
| ○ Modification réseau allée des Cévennes    |  | 3 749 €          |
| ○ Reprise éclairage Place St Pierre         |  | 21 325 €         |
| ○ Projecteur au sol Eglise Notre Dame       |  | 5 040 €          |
| ○ Solde marché points lumineux bld Marizier |  | 3 054 €          |
| <b>• Espaces verts</b>                      |  | <b>4 549 €</b>   |
| ○ Jardin rue de l'horloge                   |  | 4 549 €          |
| <b>• Travaux dans les bâtiments</b>         |  | <b>83 999 €</b>  |
| ○ Menuiserie centre de loisirs              |  | 29 509 €         |
| ○ Menuiserie ateliers mécaniques            |  | 21 000 €         |
| ○ Salles de réunion et de formation         |  | 13 507 €         |
| ○ Mini-golf                                 |  | 11 400 €         |
| ○ Climatisation serveur                     |  | 7 241 €          |
| ○ Panneaux de signalisation                 |  | 1 342 €          |
| <b>• Mobilier et matériel écoles</b>        |  | <b>11 814 €</b>  |
| ○ Classe mobile maternelle                  |  | 7 740 €          |
| ○ Adduction fibre Jean Errard               |  | 3 012 €          |
| ○ Matériel et équipement d'entretien        |  | 1 062 €          |
| <b>• Véhicules</b>                          |  | <b>251 805 €</b> |
| ○ Dont camion nacelle                       |  | 175 604 €        |
| <b>• Mobilier et matériel</b>               |  | <b>14 457 €</b>  |
| ○ Elément de columbarium                    |  | 500 €            |
| ○ Mobilier et matériel de bureau            |  | 785 €            |
| ○ Panneaux de stationnement                 |  | 3 776 €          |
| ○ Matériel d'entretien                      |  | 1 000 €          |
| ○ Aménagements jardins municipaux           |  | 8 396 €          |
| <b>• Informatique</b>                       |  | <b>8 645 €</b>   |
| ○ Verbalisation par smartphone              |  | 7 552 €          |
| ○ Matériels                                 |  | 1 093 €          |

## 2. Les restes à réaliser 2017 sur les grands projets : 5 081 248 €

|   |                    |
|---|--------------------|
| • <b>Aménagements urbains</b>                   | <b>1 221 941 €</b> |
| ○ Marché couvert                                | 434 526 €          |
| ○ Centre-ville, finalisation bld de la rochelle | 27 862 €           |
| ○ Foch et cygne                                 | 542 310 €          |
| ○ Pont et ouvrages d'art                        | 13 399 €           |
| ○ Pistes cyclables                              | 48 000 €           |
| ○ ORU   | 67 413 €           |
| ○ Berges Ornain –Maréchal de Metz Vasseur       | 55 959 €           |
| ○ Parking gare multimodale                      | 32 472 €           |
| • <b>Logistique</b>                             | <b>32 492 €</b>    |
| ○ Centre technique                              | 5 760 €            |
| ○ Dématérialisation et service public en ligne  | 5 630 €            |
| ○ Restructuration archives                      | 21 102 €           |
| • <b>Aménagement de quartiers</b>               | <b>321 402 €</b>   |
| ○ Marbot  | 33 314 €           |
| ○ Petit Juré                                    | 1 800 €            |
| ○ Ilot Libération                               | 223 171 €          |
| ○ Budget participatif                           | 51 807 €           |
| ○ Vidéo-protection                              | 11 310 €           |
| • <b>Ecoles</b>                                 | <b>13 488 €</b>    |
| • <b>Installations sportives</b>                | <b>2 267 734 €</b> |
| ○ Tennis Côte Ste Catherine                     | 1 814 472 €        |
| ○ Stade Jean Bernard                            | 446 092 €          |
| ○ Stade eaux vives canoë kayak                  | 7 170 €            |
| • <b>Equipements socio-culturels</b>            | <b>287 940 €</b>   |
| ○ Buffet de la gare                             | 246 681 €          |
| ○ Bâtiment associatif zone Oudinot              | 41 259 €           |
| • <b>Equipements médico-sociaux</b>             | <b>246 500 €</b>   |
| ○ Fonds de concours foyer logement              | 246 500 €          |
| • <b>Politique patrimoniale</b>                 | <b>689 751 €</b>   |
| ○ Restructuration accueil état civil            | 12 960 €           |
| ○ Restauration œuvre d'art                      | 4 497 €            |
| ○ Gilles de Trèves                              | 234 411 €          |
| ○ Mise en lumière du patrimoine                 | 29 835 €           |
| ○ Eglise Notre Dame                             | 39 246 €           |
| ○ Eglise St Antoine                             | 336 682 €          |
| ○ Eglise St Jean                                | 32 120 €           |

# DOB 2018

## Conseil Municipal 21 décembre 2017

### ANNEXE 2

### Disponibles 2017

**DISPONIBLES AU 29/11/2017 : 2 457 077 €**

**1. Les disponibles sur les investissements courants : 476 808 €**

|   |  |           |
|---|--|-----------|
| • | Voirie   | 124 646 € |
| • | Eclairage public                               | - 4 621 € |
| • | Espaces verts                                  | 8 836 €   |
| • | Travaux dans les bâtiments                     | 199 828 € |
| • | Matériel et outillage, installations sportives | - 678 €   |
| • | Mobilier et matériel écoles                    | 14 482 €  |
| • | Véhicules                                      | 84 842 €  |
| • | Mobilier et matériel                           | 14 374 €  |
| • | Informatique (logiciel)                        | 35 099 €  |

**2. Les disponibles sur les grands projets : 1 980 269 €**

|   |   |           |
|---|---|-----------|
| • | Aménagements urbains                          | 805 585 € |
| ○ | Marché couvert                                | 615 266 € |
| ○ | Centre-ville, finalisation bld de la rochelle | 53 483 €  |
| ○ | Foch et cygne                                 | 59 460 €  |
| ○ | Eco quartier St Jean                          | 30 000 €  |
| ○ | Pont et ouvrages d'art                        | 42 423 €  |
| ○ | Pistes cyclables                              | 2 000 €   |
| ○ | ORU   | 303 €     |
| ○ | Berges Ornain –Maréchal de Metz Vasseur       | 49 €      |
| ○ | Parking gare multimodale                      | 2 601 €   |

|  |                  |
|--|------------------|
| • <b>Logistique</b>                              | <b>201 362 €</b> |
| ○ Centre technique                               | 160 240 €        |
| ○ Dématérialisation et service public en ligne   | 35 223 €         |
| ○ Restructuration archives                       | 5 899 €          |
| • <b>Aménagement de quartiers</b>                | <b>101 440 €</b> |
| ○ Marbot   | 25 447 €         |
| ○ Petit Juré                                     | 64 €             |
| ○ Ilot Libération                                | 5 245 €          |
| ○ Budget participatif                            | 30 825 €         |
| ○ Vidéo-protection                               | 39 859 €         |
| • <b>Ecoles</b>                                  | <b>24 770 €</b>  |
| • <b>Installations sportives</b>                 | <b>411 447 €</b> |
| ○ Local ASPTT                                    | 120 000 €        |
| ○ Tennis Côte Ste Catherine                      | 67 255 €         |
| ○ Stade Jean Bernard                             | 193 982 €        |
| ○ Stade eaux vives canoë kayak                   | 30 210 €         |
| • <b>Equipements socio-culturels</b>             | <b>53 160 €</b>  |
| ○ Buffet de la gare                              | 3 816 €          |
| ○ Bâtiment associatif zone Oudinot               | 49 298 €         |
| ○ Divers   | 46 €             |
| • <b>Equipements médico-sociaux</b>              | <b>0 €</b>       |
| • <b>Politique patrimoniale</b>                  | <b>382 505 €</b> |
| ○ Restructuration accueil état civil             | 6 092 €          |
| ○ Hôtel de ville (clos, couvert et second œuvre) | 149 595 €        |
| ○ Gilles de Trèves                               | 40 000 €         |
| ○ Salles des fêtes                               | 1 22 305 €       |
| ○ Mise en lumière du patrimoine                  | 11 214 €         |
| ○ Eglise St Antoine                              | 344 €            |
| ○ Eglise St Jean                                 | 1 127 €          |
| ○ Eglise St Etienne                              | 46 000 €         |
| ○ Opérations diverses                            | 5 828 €          |

# DOB 2018

## Conseil Municipal 21 décembre 2017

### ANNEXE 3

#### La présentation du PPI - Programmation des investissements courants - CP DOB 2018

- **L'entretien de la voirie notamment** **728 300 €**
  - Reprise intégrale des voiries : Rue de Polval et de Sébastopol
  - Reprise de trottoirs,
  - Accessibilité quais de bus Petit Juré et médiathèque
  - Passerelle Bradfer
  - Remise en état des circulations et grade corps Chemin de Ronde
  
- **Des améliorations sur la voirie** **72 400 €**
  - Dont maîtrise d'œuvre des giratoires Renault et Auchan
  
- **L'éclairage public** **99 700 €**
  - Reprise LED Place des Halles et Rue des Ducs
  - Reprise éclairage passage inférieur Rue de Verdun
  - Reprise de points d'éclairage parking hôtel de ville
  - Mâts de feu tricolores
  - Matériel pour armoire de feu
  - Matériel de télégestion
  - Caméra optique
  
- **Les espaces verts (Jeux, mobilier, matériel)** **43 000 €**
  - Réfection des sols amortissants des jeux parc hôtel de ville
  - Matériel d'entretien (tondeuse, aspirateur à feuilles, désherbeur)
  
- **Les travaux de bâtiments** **194 350 €**
  - Maîtrise d'œuvre reprise monte-charge, toiture Tour de l'Horloge
  - Complément toiture Poincaré
  - Isolation phonique centre social Rue de la Chapelle
  - Sols et fenêtres 1<sup>er</sup> étage centre de loisirs
  - Aménagement des 3 F1 Foyer Universitaire

|  |                 |
|--|-----------------|
| ○ <b>Les installations sportives (Matériels et équipements)</b>          | <b>30 000 €</b> |
| ○ Paniers de basket : 8 000 €  |                 |
| ○ Stores de la salle omnisport : 22 000 €                                |                 |
| ● <b>Les écoles (Mobilier, matériel, informatique)</b>                   | <b>21 539 €</b> |
| ○ Classe mobile tablette élémentaire : 8 500 €                           |                 |
| ○ Matériel nettoyage : 4 610 €   |                 |
| ○ Mobilier et matériel informatique : 8 429 €                            |                 |
| ● <b>L'acquisition de véhicule</b>                                       | <b>95 000 €</b> |
| ○ Dont véhicule de propreté : 70 000 €                                   |                 |
| ● <b>Le matériel et mobilier de bureau et des investissements divers</b> | <b>29 730 €</b> |
| ○ Investissements courants mobilier, matériel, outillage                 |                 |
| ● <b>Les investissements informatiques</b>                               | <b>67 780 €</b> |
| ○ Licence : 10 000 €   |                 |
| ○ Module de gestion des APCP : 10 300 €                                  |                 |
| ○ Module de gestion des PACS : 3 000 €                                   |                 |
| ○ Logiciel de gestion des équipements : 30 000 €                         |                 |
| ○ Acquisition matériel : PC et écrans : 7 480 €                          |                 |
| ○ Autre matériel : 7 000 €   |                 |

# DOB 2018

## Conseil Municipal 21 décembre 2017

### ANNEXE 4

### Description des grands projets du PPI 2016-2022

### DOB 2018

#### La logistique des services

- **Centre technique Municipal/Communautaire**

Dans la perspective d'un transfert du centre technique devant à moyen terme quitter le quartier St Jean, une réflexion sera engagée plutôt sur une hypothèse de construction neuve. Un rapprochement interviendra avec le Département pour la recherche de mutualisations de surfaces logistiques voire de services (viabilité hivernale par exemple).

#### Les aménagements urbains

- **Requalification du Centre-Ville**
  - **Aménagement de la Place Foch (1,8 M€. TTC- Conseil 27 mars 2016 et Conseil du 30 Juin 2017)**

Les travaux qui ont démarré depuis le 07 novembre dernier pour se finaliser à la fin du 1<sup>er</sup> trimestre 2018 intègrent la préservation du bunker situé en partie sous l'Eglise Saint Jean et sous la place Foch considérant son intérêt historique.

- **Extension du parking de la Gare multimodale (0.9 M€TTC- Conseil du 26 octobre 2017)**

Le projet a été confié au cabinet ERA, déjà en charge de la création de la gare, accompagné de l'agence Amplitude. L'esprit de l'aménagement sera donc similaire à ce qui a été réalisé sur le reste de la gare multimodale, même si des évolutions pourront être intégrées.

Les caractéristiques principales du projet proposé :

- Création de 186 places de parking dont :
  - ✓ 4 places destinées aux véhicules des Personnes à Mobilité Réduite
  - ✓ 4 places pour les véhicules électriques
  - ✓ 2 places dédiées à l'autopartage
- La mise en place d'un abri sécurisé pour les vélos avec contrôle d'accès
- L'accessibilité PMR de l'ensemble du site
- La création d'un arrêt de bus
- L'infiltration des eaux sur site

- La création d'un plateau devant l'école Bradfer
- Un éclairage basse consommation
- La reprise des noues végétales devant la gare pour y implanter des haies arbustives dans une double optique de rendre le parvis de la gare plus esthétique et de diminuer l'entretien en supprimant les tontes

- **Marché couvert et aménagements urbains au pourtour (APD validé à 4.695 M€. TTC – Conseil du 29 septembre 2016)**

Le projet architectural et technique étant désormais calé et suite à un appel d'offres infructueux pour certains lots, les travaux démarreront dès mars 2018, le préalable de déménagement des commerçants étant acquis. Les travaux, réalisés sur 16 mois, porteront sur :

- La reprise y compris mise aux normes sanitaires et ERP de l'aménagement de la halle du marché (cellules et espaces de circulation)
- La reprise du système de chauffage
- La réorientation de l'entrée vers la rue Notre Dame et celle du quai de déchargement vers la rue Couchot
- la déconstruction de l'ancienne gare routière qui ouvrira l'espace devant le marché
- les aménagements tout autour du bâtiment
- la reprise de la voirie rue du Four
- un aménagement pour la circulation douce entre les terrasses de Griesheim et le marché couvert dans le prolongement de l'espace cyclable proche du lycée Poincaré

Pour rappel, le déménagement provisoire des commerçants a été anticipé suite au sinistre rencontré en juillet. Ainsi ces derniers sont installés désormais sur la place Exelmans dans un barnum mis à leur disposition pendant toute la durée nécessaire à la réhabilitation de la Halle.

Le transfert du PAEJ devrait s'opérer fin 2017 début 2018 avec la livraison du nouvel équipement sur le buffet de la gare

- **Pistes cyclables**

Une étude complète sur un plan d'aménagement de pistes cyclables à l'échelle de la Ville a été conduite en 2016 et a vu ses premières déclinaisons en 2017 (boulevard Marizier) et en 2018 quartier Libération.

## **Les aménagements urbains dans les quartiers**

- **Budget participatif (0.1 M€ en 2018)**

Les quartiers bénéficieront de la mise en œuvre des actions retenues sur proposition des comités de quartiers, à raison de deux quartiers par an, à raison de 50 000 € pour chaque quartier.

- **Aménagement Ville haute**

Compte tenu de l'abandon probable du projet conduit par l'AFUL, la Ville poursuivra sa réflexion pour un éventuel rachat de tout ou partie de l'ilot des halles renaissance et notamment avec l'aide de la CDC.

- **Lotissement Jean de la Fontaine (919 000 € -conseil municipal du 28 avril 2016)**

Sur la conception validée en conseil Municipal, les travaux d'aménagement du lotissement se finaliseront début 2018.

## **Les écoles**

- **Ecole Camille Claudel**

Les études relatives aux travaux de réhabilitation de l'école Thérèse pierre seront engagées.

- **Toutes écoles**

La réflexion pour l'évolution de l'accueil scolaire se poursuivra en y intégrant le volet bâtementaire.

Un programme d'entretien sera réalisé sur les autres écoles notamment sur des aspects de sécurité ERP et de bon fonctionnement (fluides).

En 2018, remplacement des menuiseries extérieures Pergaud : 120 000 €, mise aux normes électriques Bugnon : 50 000 €, sécurisation écoles : 60 000 €

## **Les équipements sociaux, socio-culturels et cultuels**

- **Bâtiment associatif sur l'ex Caserne OUDINOT (1 565 000 € Conseil du 20 juin 2017)**

L'Assemblée sera amenée lors de ce conseil à se prononcer sur l'avant-projet relatif à l'aménagement de la zone pour y accueillir le Billard Club mais également les associations départementales sportives.

- **Aménagement ancien buffet de la Gare (0.611 K€. TTC – Conseil Municipal du 15 décembre 2016)**

Les travaux d'aménagement du buffet de la gare sont en phase d'achèvement. Une première livraison correspondant au CDS / PAEJ interviendra à la fin de l'année, la livraison de la future agence Tub étant prévue pour fin janvier 2018.

## **Les équipements médico-sociaux**

- **Fonds de concours Foyer Logement (246.500 € – Convention au Conseil 15 décembre 2016)**

Le projet de démolition / construction démarrant dès le début de l'année, la Ville versera dès cette année le fond de concours pour lequel elle s'était engagée. Les inscriptions budgétaires ont été faites en 2017.

- **Fonds de concours COUCHOT et BLANPAIN (350 000 € -conseil municipal du 20 juin 2017)**

Les travaux relatifs aux chaudières, mise aux normes sécurité et ascenseurs ont démarrés en 2017, permettant ainsi à la Ville d'assurer le versement du fond de concours. Le versement du fond sera de 275 000 € en 2017 et 75 000 € en 2018.

## Le patrimoine et édifices culturels

- **Patrimoine culturel**

- **Eglise Saint Antoine (2.28 M€ - Conseil Municipal du 30 juin 2016)**

Les travaux de reprise du clos couvert ont démarré depuis juin 2017 et se poursuivront sur une durée de trois ans pour s'ajuster par rapport aux financements de la DRAC.

- **Eglise Notre Dame**

Le programme de réhabilitation de l'église Notre dame a été revu pour parer aux travaux les plus urgents et aux obligations liés au legs le Rigoleur et fera l'objet d'une présentation au conseil Municipal au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2018. L'année 2018 sera consacrée au montage des différentes autorisations administratives et recherches de financement pour 2019, les partenaires financiers ne pouvant accompagner la collectivité en 2018.

- **Mise en valeur du Patrimoine**

- **Gilles Trèves (2.343 M€.TTC - Conseil 18 septembre 2014)**

Les travaux se terminent sur la dernière aile à restaurer, l'aile OUEST et sur la cour intérieure.

Plusieurs pistes ont été évoquées concernant la vocation de ce bâtiment, une fois qu'il sera réhabilité. La plus avancée concerne la création d'un Centre de Culture Scientifique, Technique et Industrielle, intégrant le concept de Tiers-lieu qui pourrait prendre la forme d'un espace de co-working, un espace numérique de travail et un espace dédié au patrimoine. Pour 2018, la Ville engagera une étude de définition pour confirmer la pertinence de ce projet, identifier les ressources permettant de contribuer au financement, tant de l'investissement (aménagement intérieurs) que du fonctionnement.

- **Programme de mise en lumière avec scénographies des principaux monuments historiques**

Les actions porteront cette année sur la reprise complète du Parc de l'Hôtel de Ville et la poursuite de l'éclairage des dernières façades de l'église St Etienne-

## Les équipements sportifs

- **Stade côte Ste Catherine (4.085 M€.TTC - Conseil 30 juin 2016)**

Les travaux d'aménagement du pôle tennistique se termineront au 1<sup>er</sup> trimestre 2018 et seront complétés au printemps par la reprise des terrains de terre battues et ce, dans le cadre de la convention contractualisée entre la Ville et l'Agglomération.

- **Stade Jean Bernard (2.447 M€.TTC – Conseil Communautaire 19 mai 2016)**

Les travaux relatifs au terrain synthétique et la reprise du terrain d'honneur sont désormais terminés. Considérant l'atterrissage financier de l'opération, cette dernière sera poursuivie par une tranche complémentaire correspondant à la reprise de la partie d'éclairage public du stade qui sera engagée cette année à hauteur de 150 000 € afin de permettre d'optimiser les coûts de fonctionnement de l'installation et apporter un confort supplémentaire aux utilisateurs.

- **Stade d'eaux vives**

La Ville de Bar-Le-Duc a pris l'initiative d'engager une étude de faisabilité pour la réalisation d'un bassin d'eaux vives permettant tout à la fois de répondre aux besoins de développement du club ABCK mais aussi d'amener sur le territoire une offre nouvelle de loisirs actifs.

Cette étude livrée en 2017 a déterminé les premières conditions techniques de réalisation d'un tel projet, le choix possible de sa maîtrise d'ouvrage et les modalités de son financement passant nécessairement par la reconnaissance d'un intérêt départemental.

Les coûts de fonctionnement du projet sont étudiés actuellement avec l'association afin de s'assurer d'un équilibre possible au regard des activités envisagées.

- **ASPTT Gambetta**

Les travaux de reprise de la toiture fibrociment programmés initialement en 2017 seront réalisés cette année afin de permettre l'obtention de subventions.

# DOB 2018

## Conseil Municipal 21 décembre 2017

### ANNEXE 5

#### La présentation du PPI - Programmation des grands projets - CP DOB 2018

|  |                    |
|--|--------------------|
| • <b>Aménagements urbains</b>                  | <b>3 323 000 €</b> |
| ○ Marché couvert                               | 2 000 000 €        |
| ○ Foch et cygne                                | 15 000 €           |
| ○ Eco quartier St Jean                         | 180 000 €          |
| ○ Pistes cyclables                             | 80 000 €           |
| ○ Parking gare multimodale                     | 860 000 €          |
| ○ Mobilier urbain                              | 188 000 €          |
| <br>   |                    |
| • <b>Logistique</b>                            | <b>173 500 €</b>   |
| ○ Centre technique                             | 55 000 €           |
| ○ Dématérialisation et service public en ligne | 8 500 €            |
| ○ Sécurité manifestation                       | 110 000 €          |
| <br>   |                    |
| • <b>Aménagement de quartiers</b>              | <b>180 000 €</b>   |
| ○ Ilot Libération                              | 25 000 €           |
| ○ Budget participatif                          | 100 000 €          |
| ○ Vidéo-protection                             | 55 000 €           |
| <br>   |                    |
| • <b>Ecoles</b>                                | <b>305 000 €</b>   |
| <br>   |                    |
| • <b>Installations sportives</b>               | <b>515 000 €</b>   |
| ○ Local ASPTT                                  | 60 000 €           |
| ○ Tennis Côte Ste Catherine                    | 450 000 €          |
| ○ Stand de tir                                 | 5 000 €            |
| <br>   |                    |
| • <b>Equipements socio-culturels</b>           | <b>850 390 €</b>   |
| ○ Buffet de la gare                            | 16 000 €           |
| ○ Bâtiment associatif zone Oudinot             | 350 000 €          |
| ○ Salle multi fonction fonds de concours       | 484 390 €          |

|   |                    |
|---|--------------------|
| • <b>Equipements médico-sociaux</b>           | <b>75 000 €</b>    |
| ○ Fonds de concours foyer logement            | 75 000 €           |
| <br>  |                    |
| • <b>Politique patrimoniale</b>               | <b>1 000 000 €</b> |
| ○ Hôtel de ville (clos et couvert extérieurs) | 120 000 €          |
| ○ Gilles de Trèves                            | 20 000 €           |
| ○ Salle des fêtes                             | 100 000 €          |
| ○ Palais de Justice                           | 60 000 €           |
| ○ Mise en lumière du patrimoine               | 100 000 €          |
| ○ Eglise St Antoine                           | 600 000 €          |

# DOB 2018

## Conseil Municipal 21 décembre 2017

### ANNEXE 6

### La présentation du DOB par politique

#### Toutes fonctions budgétaires –

- **Mise en œuvre de l'agenda 21**

Le recrutement d'une collaboratrice en service civique a permis de développer l'animation du projet « **Agenda 21 – Bar-le-Duc Eco cité** ».

Un travail a été mené à plusieurs niveaux :

- En interne, pour identifier les marges de progrès dans le tri des déchets, la réduction des consommations d'énergie ;
- Vers les scolaires fréquentant les restaurants scolaires, pour réduire les déchets ;
- En intégrant la maîtrise de l'énergie dans les bâtiments publics bénéficiant de travaux, ce qui s'est surtout traduit au niveau de l'hôtel de ville avec le remplacement de toutes les menuiseries extérieures ;
- Dans une approche plus globale, en partenariat avec Meuse Nature Environnement, l'engagement de la réalisation d'un atlas de la biodiversité ;
- Une enveloppe a également été affectée à une subvention aux projets associatifs intégrant une démarche labellisée Agenda 21 ;
- Le budget participatif...

Suite à la fin du contrat de l'agent en service civique, une démarche de recrutement est engagée et devrait permettre de poursuivre les actions en 2018.

- **Expérimentation Villes moyennes « atelier des territoires »**

La Ville a saisi l'opportunité en août dernier de candidater à l'expérimentation nationale « Villes moyennes » conduite par l'Etat dans les seules Régions Grand Est, Occitanie et Centre Val de Loire.

Cette réflexion sera conduite en binôme avec la Ville de Chaumont. Nos deux villes, chef-lieu de département rural, assume également des fonctions et des charges de centralité de strate supérieure indispensables à la qualité de vie des populations de leurs bassins de vie.

Les problématiques qui seront traitées porteront sur :

- Le renforcement de l'attractivité résidentielle des deux chefs-lieux de département

- La redynamisation des centres-villes notamment dans ses dimensions commerciales, accessibilité aux services et modernisation/adaptation du parc de logement dans un bâti à forte valeur patrimoniale
- L'accessibilité du centre urbain
- Le patrimoine et le tourisme, supports de développement
- L'anticipation et l'exploitation de l'impact du projet Clgé dans le cadre notamment du contrat de développement du territoire

Nos réflexions budgétaires prendront donc en compte les éléments de stratégie découlant de cette réflexion conduite par l'Etat, maître d'ouvrage.

Le séminaire de lancement aura lieu à Bar-Le-Duc en février ou mars et sera suivi de 3 autres séminaires pour boucler ce travail en un an.

La Ville et l'agglomération dans leurs compétences respectives seront donc mobilisées ainsi que les forces vives concernées.

- **Le budget participatif**

Faire de Bar-le-Duc une Éco-cité nécessite d'aller plus loin dans la concertation et de développer la démocratie participative.

C'est la raison pour laquelle les élus ont souhaité mettre en place le dispositif de budget participatif. S'inscrivant pleinement dans le cadre de l'Agenda 21, il doit permettre une implication concrète des citoyens dans la vie de la cité et renforcer les liens entre les citoyens, les institutions et leurs représentants.

Les habitants de Bar-le-Duc sont invités à proposer des idées d'investissement pour améliorer leur cadre de vie et voter pour les propositions émises qu'ils estiment prioritaires.

Ce projet a été expérimenté en 2016-2017 sur deux quartiers : Marbot-Hinot et Petit Juré-Chênaie. La réflexion peut donc s'ouvrir maintenant sur toute la ville.

Les comités de quartier continueront à jouer un rôle important dans le pilotage du dispositif en étant les relais entre la municipalité et les habitants. Les comités sont déjà très impliqués et très dynamiques et leurs membres ont montré leur capacité à s'impliquer dans le budget participatif.

## ***Toutes fonctions budgétaires - Lecture transversale de la masse salariale et de la Gestion des Ressources Humaines***

---

Les prévisions du DOB 2018 se traduisent par une hausse du budget qui reste maîtrisée.

Aucune évolution de la valeur du point d'indice n'est annoncée pour l'année 2018. Par ailleurs, le Gouvernement a annoncé le report d'un an des mesures du protocole parcours professionnels, carrières et rémunération (PPCR). L'année 2018 serait donc une année blanche pour ce qui concerne les reclassements et revalorisations indiciaires. Les décrets relatifs au report ne sont toutefois à ce jour pas parus.

D'autres facteurs exogènes auront pourtant une incidence sur les rémunérations et la masse salariale globale.

**La suppression des emplois aidés** impactera l'organisation de certains secteurs puisque 3 contrats seront supprimés en 2018 puis 2 en 2019. Dans ce contexte défavorable, la politique de réduction de l'« enveloppe renfort » ne pourra s'opérer que de manière partielle.

Par ailleurs, les nouvelles missions affectées aux services d'Etat Civil (nouvelles modalités de délivrance des cartes d'identité, passeports, transfert des PACS en mairie) nécessiteront la pérennisation d'un emploi en renfort par la création d'un emploi permanent.

Un poste d'ingénieur partagé avec la Communauté d'Agglomération sera également créé afin de faire face aux demandes et exigences nouvelles concernant le secteur de l'aménagement et du cadre de vie.

Il sera enfin comme chaque année également tenu compte du Glissement-Vieillesse-Technicité (avancements d'échelons et de grades), la Ville de Bar-Le-Duc conservant sa politique de gestion des carrières offrant aux agents des perspectives d'évolution notamment par la réussite à des concours et examens professionnels.

Elle sera toutefois attentive à tout évènement permettant de réinterroger la structure des effectifs et notamment aux demandes de renforts et remplacements qui devront être particulièrement motivées.

- **Evolutions et perspectives pluriannuelles :**

La structure des effectifs de la Ville de Bar le Duc connaît une forte évolution ces dernières années, les postes permanents passant de 254 au 1<sup>er</sup> janvier 2014 à 180 au 1<sup>er</sup> janvier 2018 soit une baisse de 41 %.

Cette évolution est liée au **processus de mutualisation des services avec la Communauté d'Agglomération qui s'est poursuivi progressivement.**

Elle a donné lieu au 1<sup>er</sup> janvier 2015 à la création de services fonctionnels partagés dans le cadre de la réglementation relative aux « services communs » qui a engendré un transfert de 32 agents vers la Communauté d'Agglomération en grande majorité issus de la filière administrative.

Elle s'est poursuivie au 1<sup>er</sup> janvier 2016 avec le transfert d'équipements sportifs reconnus d'intérêt communautaire et qui s'est accompagné du transfert des 11 agents en charge de leur fonctionnement, essentiellement issus de la filière technique, vers l'EPCI

Par ailleurs, 12 emplois indiciaires ont été supprimés courant 2017 du fait de la modification des modalités de versement de la prime de services partagés versées à certains cadres exerçant au sein de services mutualisés, la prise en charge s'effectuant désormais via la convention de services communs.

Concernant les rémunérations, il est rappelé que la Ville de Bar le Duc a souhaité faire évoluer son dispositif de régime indemnitaire en introduisant une prime d'objectif dont les modalités de modulation ont été précisées. Elle est en place depuis l'année 2013 et a été intégrée en 2017 au nouveau cadre réglementaire issu de la réforme du « RIFSEEP », régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel.

La mise en œuvre des mesures de reclassement et revalorisation prévues dans l'accord relatif aux parcours professionnels, carrières et rémunérations des fonctionnaires déjà engagées en 2016 pour les agents de catégorie B et A de la filière médico-sociale et étendue à tous les cadres d'emploi de toutes les filières en 2017 sera interrompue en 2018.

L'année 2018 devrait être une « année blanche » du fait du report des mesures initialement prévues qui toutefois devraient se poursuivre à nouveau progressivement dès 2019.

Les dispositions relatives au temps de travail des agents et à l'action sociale n'ont quant à elles pas évolué.

Il est enfin à noter, pour ce qui concerne les perspectives pluriannuelles, qu'une vigilance particulière est entreprise à l'égard du maintien dans l'emploi des personnels, la pyramide des âges vieillissante mêlée au recul de l'âge de départ à la retraite étant un facteur préoccupant.

## Fonction 0- Services Généraux

---

- **Hôtel de Ville**

Le remplacement de la toiture de l'Hôtel de Ville (Partie Ardoise) programmé en 2017 est reporté en terme de réalisation en 2018

Une étude sur la réaffectation des locaux destinés aux anciennes archives sera conduite cette année pour appréhender les portances des planchers et les possibilités de réaménagement pour en permettre l'occupation par les services de la culture.

- **Maison Poincaré**

La toiture non réalisée en 2017 dans un souci de recherche de financement sera reprise pour 90 000 € en 2018.

- **Assemblée locale**

Le budget intègrera une enveloppe affectée à la formation des élus pour l'exercice de leurs fonctions conformément au droit des élus à la formation durant leur mandat. La durée du congé de formation auquel ont droit les élus locaux ayant la qualité de salarié est fixée à 18 jours par élu et pour la durée du mandat, et ce quel que soit le nombre de mandats détenus.

Il est à noter par ailleurs qu'est mis en place un Droit Individuel à la Formation « DIF » des élus via un financement de 1 % sur la part indemnités versée aux élus.

Ainsi, à compter du 1er janvier 2016, tous les élus locaux (percevant ou non des indemnités de fonctions) bénéficient du Droit Individuel de Formation (DIF) : de 20 heures par an, cumulable sur toute la durée du mandat (quel que soit le nombre de mandats exercés).

L'objectif est de permettre aux élus de suivre des formations en lien avec leurs fonctions électives ou des formations facilitant notamment leur réinsertion professionnelle.

Ce droit est financé par une cotisation obligatoire à charge des élus représentant 1 % des indemnités versées au titre des mandats communaux et intercommunaux.

Le fonds est géré par la Caisse des dépôts et consignations qui assure la gestion directe des demandes à compter du 1er janvier 2017, le financement des formations et des frais de déplacement et séjour.

- **Informatiques et réseaux**

- ✓ **Dépenses de Fonctionnement**

- Informatique

Il n'y a pas de baisse prévue car les optimisations possibles ont été faites les années précédentes et notamment en 2017 à hauteur de 18 000 €. Toutefois, certaines dépenses sont transférées :

- Le transfert au service Police Municipale de la maintenance de la vidéo protection a un impact de 16300 €.

- Le transfert à l'agglo du contrat de maintenance Oracle et de dépenses courantes (revues, fournitures de bureau) a un impact de 1095 €.

Les nouvelles dépenses sont de 2 200 € :

- Module AP/CP pour le logiciel Finances : maintenance de 1100 €
- Module de pointage pour le Portail famille : Maintenance de 1100 €,
  - Sur l'imprimerie : Mise en œuvre d'un nouveau marché de gestion des impressions qui offre de nouveaux services sans accroître le coût d'exploitation.

Ce nouveau marché permet de rationaliser le parc de périphériques d'impression (multifonctions, imprimantes, photocopieurs, scanner et FAX) aujourd'hui hétéroclite, afin d'obtenir, un ensemble homogène, performant et moins consommateur de ressources :

- Passage de 200 à 100 équipements
- Gestion de la fourniture de consommables par le prestataire
- Un seul pilote d'impression et une seule imprimante déployée pour les utilisateurs
- Choix de l'imprimante de sortie par badgeage sur celle-ci : élimine les impressions non récupérées, augmente le choix de fonctionnalités (agrafage, couleur, A3), permet d'imprimer ailleurs en cas de panne sans relancer l'impression.
- Impression couleur possible sur tous les sites le nécessitant : améliore le service rendu aux utilisateurs et diminue le délai d'attente par rapport à la repro actuelle
- Coût d'impression unique et très bas (0.25 ct / noir et 2.5 ct / couleur).
- Suivi précis des volumes et coûts d'impression sur l'ensemble du parc, y compris écoles. Par défaut, impression en noir et recto/verso pour limiter les coûts.
- Matériel professionnel et fiable à la place des imprimantes individuelles de qualité « courante »
  - Sur la téléphonie : stabilité

#### ✓ **Dépenses d'Investissement**

Pour l'informatique, les investissements de 77 480 € correspondent aux actions nouvelles suivantes :

- Licences Microsoft nécessaires (marché en cours)
- Signature électronique pour les élus et délégataires :  
Projet stratégique de dématérialisation
- Module AP/CP pour le logiciel Finances : 10 300 €  
Demande en lien avec la stratégie de la collectivité
- Logiciel de gestion des équipements de la collectivité : 30 000 €  
Demande faite depuis plusieurs années pour les services Culturels de la Ville, ainsi que le service des Sports (Agglo).
- Renouvellement tournant du parc de PC
- Classe mobile pour une école élémentaire : demande cohérente avec la position de l'IEN et correspondant au renouvellement tournant de l'équipement informatique des écoles

Pour la vidéo protection, la phase 5 sera de 55 000 €.

Par ailleurs, seront reconduits les investissements inscrits en 2017 mais non réalisés (58 300 €) :

- Logiciel de Gestion des Services Techniques
- Câblage et imprimantes NAP
- Module de gestion des PACS
- Contrôle d'accès au Centre Technique

- **Centre Technique Municipal**

Comme les années précédentes, nous limiterons les dépenses sur ce site au strict nécessaire qu'impose le respect des règles de sécurité et d'hygiène au travail.

La Ville poursuivra sa réflexion pour la création d'un nouveau centre technique. Aucune hypothèse ne sera écartée dans la faisabilité de ce projet que ce soit une construction neuve ou la réhabilitation d'un ensemble immobilier présentant le potentiel nécessaire.

- **Conseil Municipal des Enfants**

Activité désormais ancrée dans la vie institutionnelle de la commune, son budget est maintenu. Sa gestion et son animation ont été confiées, pour la première année scolaire 2017/2018, à un organisme via un appel à projet. L'objectif est de disposer d'un cahier des charges précis, comme une feuille de route sur les 3 ans à venir. L'OCCE est titulaire du marché et opère conformément aux objectifs et dans la continuité des années précédentes.

- **Bâtiments loués**

Pour le bâtiment ex LVD, une partie est désormais affectée dans le cadre d'un bail emphytéotique à une association culturelle et culturelle de la communauté musulmane et l'aile droite reste réservée dans l'immédiat aux associations (atelier de couture Renaissance, association des secouristes).

Pour le mini-golf, seuls des travaux engagés en 2017 seront réalisés pour l'installation d'une climatisation que l'usage estival de la salle d'animations requiert.

Le budget 2018 acte la fin du bail portant sur la mise à disposition des établissements d'accueil de l'aide sociale à l'enfance propriété de la Ville (MECS Férette, Voltaire et Nazareth). Cela se traduit par la disparition des loyers dans les recettes budgétaires de la Ville (100 270 €/an), le remboursement de l'emprunt CDC en dépenses (95 325 €/an) ayant été réalisé en 2017.

- **Centre ex-Leclerc**

Il a été décidé par notre conseil de sa mise en vente.

- **Etat Civil/élections**

- **La rénovation des bureaux**

L'année 2017 a été marquée par le ré-emménagement du service dans les locaux de la Mairie. Une phase d'adaptation a été nécessaire afin que les agents s'habituent à cette nouvelle configuration et en repensent l'organisation en lien avec la nouvelle configuration.

La mise en accessibilité du site, le rafraîchissement et la modernisation des lieux ont contribué à rendre le service plus accueillant et à améliorer les conditions de travail des agents. Ces nouveaux aménagements ont été largement plébiscités par les usagers.

➤ **Maintien de la qualité du service public malgré un transfert de charges de l'état et son désengagement**

Depuis Mars 2017, la procédure d'enregistrement des Cartes Nationales d'Identité (CNI) a été dématérialisée, ce qui a engendré une forte augmentation des demandes auprès de la Ville de Bar-le-Duc, notamment en raison de l'abrogation de la compétence de domiciliation du demandeur. Ainsi, les demandes de CNI peuvent être reçues au choix dans toutes les Mairies qui sont équipées.

• **CARTES NATIONALES D'IDENTITE**

| CARTES D'IDENTITE du 28 mars au 31 septembre |             |            |
|--|-------------|------------|
|  | 2017        | 2016       |
| BAR LE DUC                                   | 452         |            |
| HORS BAR LE DUC mais en MEUSE                | 707         |            |
| HORS DEPARTEMENT                             | 20          |            |
| <b>TOTAL</b>                                 | <b>1179</b> | <b>530</b> |

Donc, sur 6 mois nous avons enregistré 649 demandes de CNI supplémentaires ce qui correspond à une augmentation de 122%. Chaque dossier génère environ 3 contacts au minimum avec l'utilisateur et le traitement d'un dossier carte demande au minimum 1 heure de travail.

• **PASSEPORTS**

| PASSEPORTS du 28 mars au 31 septembre |            |            |
|---------------------------------------|------------|------------|
|                                       | 2017       | 2016       |
| BAR LE DUC                            | 255        | 247        |
| MEUSE HORS BAR LE DUC                 | 319        | 249        |
| HORS DEPARTEMENT                      | 28         | 11         |
| <b>TOTAL</b>                          | <b>602</b> | <b>507</b> |

Nous assistons même à une augmentation des demandes de passeports. 95 passeports supplémentaires soit une augmentation de 18,7%.

• **Totalité de Titres**

|              | CNI ET PASSEPORTS du 28 mars au 31 septembre |             |
|--------------|--|-------------|
|              | 2017   | 2016        |
| CNI          | 1179   | 530         |
| PASSEPORTS   | 602  | 507         |
| <b>TOTAL</b> | <b>1781</b>                                  | <b>1037</b> |

Durant cette période, on a constaté une augmentation de 744 titres enregistrés, ce qui correspond à +71,74%. En équivalent temps de travail, cela correspond à un agent à temps plein. La collectivité a donc choisi de pérenniser le poste de l'agent qui était en renfort.

## **Une compensation versée à la commune insuffisante, certes, et absente pour 2017 :**

Il était prévu une indemnisation de 5500 Euros par dispositif de recueil et 3500 Euros supplémentaires pour chaque équipement en raison de la charge supplémentaire des CNI. Pour Bar-le-Duc, cela fait un total annuel de 18 000 Euros. Toutefois les services de l'Etat nous ont informés que cette somme ne serait pas versée pour 2017. En 2017, seuls 5500 Euros seront versés à la commune, ce qui est la somme perçue par la commune depuis 2009.

### **Pour 2018 : la Ville de Bar-le-Duc percevra 18000 Euros**

Cette somme étant de toute façon insuffisante pour compenser les coûts de fonctionnement et de personnel de ce transfert.

- **L'année 2018 sous le signe du PACS**

Afin de décharger les tribunaux, le 1<sup>er</sup> novembre 2017 nous a été transférée la charge des PACS. Toutefois, nous ne sommes compétents que pour les PACS dont les demandeurs sont domiciliés sur la commune. On peut prévoir que nous allons enregistrer environ une centaine de PACS par an contre 60 mariages célébrés à l'année.

Notre mission ne concerne pas uniquement la conclusion des PACS, mais aussi les modifications et les dissolutions de PACS. En effet, Nous avons récupéré la gestion de toute la vie des PACS qui ont été conclus avant le 1<sup>er</sup> novembre 2017 auprès du Tribunal d'Instance de Bar-le-Duc.

Ce qui n'est pas sans conséquence, puisqu'en tant que commune siège du Tribunal d'Instance nous nous sommes vus transférer **2110 PACS en cours et 665 PACS** dissouts depuis moins de 5 ans.

En temps de travail, cela représentera 300 heures par an pour l'enregistrement des PACS. Nous pensons recevoir environ 250 dissolutions par an donc 400 Heures de travail supplémentaires. Cela équivaudra donc à 700 heures de travail, donc un mi-temps qui ne sera pas compensé et qui ne peut évidemment pas faire l'objet d'une nouvelle embauche. Il n'y a aucune compensation financière qui se profile.

➤ **La continuité dans la modernisation**

L'adhésion à COMEDEC qui a été finalisée en 2016 (communication électronique des données d'état civil) porte ses fruits et les évolutions s'accélèrent puisque bientôt, il sera effectif entre Mairies et il s'agira du seul moyen de communication qui sera acceptée pour s'échanger et vérifier les données d'état civil à plus long terme.

En 2016 : **514 demandes traitées**

En 2017 jusqu'au 31 septembre : **3500 demandes**

On voit clairement l'essor de ce procédé. Il s'agit encore d'une tâche importante qui alourdit les missions du service. Afin d'alléger cette tâche nous allons faire reprendre toutes les données de nos actes qui ne sont pas informatisées de manière à ce que cela soit plus fluide pour les agents. Cela sera fait courant du premier trimestre 2018 (**coût 10 000 Euros**).

Une indemnisation COMEDEC a été intégrée dans la loi : 0,50 Euros de l'acte vérifié pour les notaires, ce qui correspondra à une indemnisation **de 2000 ou 3000 Euros en 2018**.

### ➤ **Les cadeaux pour les mariages et les naissances**

Depuis de nombreuses années, la Ville de Bar-le-Duc offre un cadeau (un doudou) pour tous les naissances d'enfants dont les parents sont domiciliés à Bar-le-Duc, ce qui représente 150 enfants concernés. Cela représente un budget de **2000 Euros par an**.

Jusqu'à cette année, la Ville offrait un livre pour les mariages qui venait des stocks anciens de la Mairie. Dans la mesure où il n'y en a plus, il a été fait le choix d'offrir le nouveau livre et un pot de confiture de groseille. Ce qui représentera pour les 60 mariages annuels **2000 Euros**.

**Pour 2018, il a donc été budgété 4000 Euros pour l'ensemble de ces cadeaux.**

### ➤ **Le cimetière**

Depuis 2016 : baisse des achats des produits phytosanitaires pour passer progressivement au zéro phyto.

En 2017, l'aménagement du nouvel espace cinéraire a été finalisé. Il permet ainsi d'offrir un lieu plus agréable et intimiste propice au recueillement des familles.

Nous sommes confrontés de plus en plus à des demandes d'inhumation pour des personnes dépourvues de ressources suffisantes, environ 1000 euros par prestation de funérailles. Pour 2018, il en est prévu 5, donc **5000 Euros**. Funérailles qui sont obligatoirement pris en charge par la commune de décès, il s'agit d'une obligation réglementaire. D'ailleurs la taxe d'inhumation qui est en vigueur sur la commune est censée compenser cette charge.

L'année 2017 a aussi été marquée par la rénovation de la tombe du Maréchal OUDINOT. Cette opération a été réalisée à l'initiative du service Culture dans le cadre de la commémoration des 250 ans de la naissance du Maréchal Oudinot, avec la participation active des agents du cimetière, pour un résultat remarquable.

Le jardin du souvenir a aussi fait l'objet d'une rénovation avec toujours l'objectif de rendre plus agréable les lieux et favoriser ainsi la tranquillité et le recueillement des familles.

En 2018, nous poursuivons une gestion du cimetière à la fois animée par la volonté d'offrir un lieu de recueillement plus intimiste, plus agréable mais aussi par le souhait d'une gestion saine qui nous permette d'offrir la possibilité à tous les barisiens d'y être inhumé.

Un relevé des tombes majeures sera effectué ainsi que celles où sont inhumées des personnalités célèbres et des phases annuelles de nettoyage seront programmées pour ces concessions.

### ➤ **La mise en conformité de l'affichage**

Les mairies sont dans l'obligation dans de nombreux domaines relevant de leurs compétences, de procéder à un affichage légal qui doit être accessible au public.

La Ville de Bar-le-Duc ne dispose pas des équipements nécessaires à la réalisation de cet affichage réglementaire obligatoire.

Afin de se mettre en conformité et de moderniser cet affichage, il est proposé d'investir dans un panneau informatique tactile qui serait installé à l'extérieur et qui serait géré par le pôle citoyenneté et l'accueil. Il permettrait de délivrer des certificats d'affichage et de ne pas être limité dans le nombre de documents. Mais aussi d'être accessible au public en dehors des heures d'ouverture de la Mairie. Le coût serait de l'ordre de 28 000 Euros.

## Communication

L'année 2017 fut une année de prise de conscience due à de nouveaux besoins en matière de supports de communication.

Pour 2018, les actions de communication viseront à répondre au mieux aux interrogations que nos citoyens peuvent avoir.

L'acquisition de nouveaux logiciels en 2017 et en 2018 pour équiper tout le service, accompagnée de formations adéquates, nous permet d'être plus réactifs et de limiter les interventions externes (appel à des graphistes entre autres).

Le développement des réseaux sociaux continue à s'amorcer pour l'année 2018 avec une vraie volonté d'ouvrir l'horizon à la grande région, voire au niveau national. Bar-le-Duc est une ville qui compte dans le paysage et il faut asseoir son image et sa notoriété.

Pour cela, une stratégie complète sur 2018 est développée, qui va s'appuyer sur des moyens existants (Bar Info, site internet, réseaux sociaux tels que Facebook, Twitter et Instagram, chaîne Youtube, application Consult@Bar) toujours dans une logique de communication à moindre coûts, la communication étant un poste des plus regardés en terme budgétaire.

Le numérique, dans une stratégie de communication, doit désormais faire partie intégrante des nouveaux outils. En l'occurrence, la création et la diffusion de vidéos reportages est une nécessité pour la « vitrine » de la Ville et une demande considérable des citoyens.

## Fonction 1 – Sécurité

---

- **Les pouvoirs de police du Maire**
- ✓ **La nécessité d'aménagement des locaux de la Police Municipale**
  - **la sécurisation des locaux**

Outre les installations réalisées au titre de 2017, les aménagements seront complétés par le remplacement de la porte d'entrée afin de garantir la sécurité.

- les travaux

Pour l'armement, il a été installé une armoire forte scellée au sol pour accueillir les armes.

- ✓ **Action de lutte contre les nuisances liées aux corvidés**

Comme l'an passé, il a été fait le choix cette année de reconduire cette action qui consistait à enlever les nids et à effaroucher les corbeaux. Il s'agit d'une démarche éthique de traitement de la problématique des nuisances liées aux corvidés qui implique des solutions alternatives aux armes à feu.

Pour 2018, la prestation d'enlèvement des nids coûterait 10 000 Euros et les tirs d'effarouchement 2000 Euros.

- ✓ **Fourrière animale :**

Dans le cadre de ses pouvoirs de police, le Maire est responsable des animaux errants sur sa commune. Ainsi, nous avons une convention avec le SDIS qui se charge de la capture des animaux et de les emmener au refuge de Cathy, c'est une prestation qui s'élève à 70 euros par animal capturé. Pour 2018 : 500 euros

### ✓ **2-3-La réforme du stationnement payant sur voirie**

La réforme du stationnement entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

L'objectif de cette réforme est d'assurer, au travers de la réglementation du stationnement une meilleure rotation des véhicules au centre-ville et d'encourager les modes alternatifs de transport pour les désengorger.

Elle permettra à la collectivité de se réapproprier cette politique grâce à la modulation tarifaire qui relèvera de la compétence du Conseil Municipal et non plus de dispositions réglementaires nationales. La ville aura la maîtrise des recettes des redevances de paiement immédiat et des forfaits post stationnement qui seront versées directement au budget de la collectivité.

Le succès de cette réforme dépendra de l'efficacité du contrôle, et pour la collectivité cela impliquerait la mobilisation de deux agents de la Police Municipale. Il a donc été acté d'externaliser la gestion du stationnement dans le cadre d'un marché public.

En effet, le contexte actuel de vigilance renforcé nous conduit à recentrer les agents de la Police Municipale sur des missions de sécurité publique.

Au regard de ces évolutions, nous pouvons espérer une augmentation de 30% des recettes de stationnement au niveau du paiement immédiat et du paiement du forfait post stationnement, ce qui devrait permettre de couvrir le coût de l'externalisation du stationnement (80 000 Euros).

Voir sur les tarifs le rapport présenté par ailleurs.

### • **Les nouveaux enjeux de sécurité publique et leur impact sur la collectivité**

#### ✓ **Professionnalisation des effectifs de Police Municipale et évolution de leurs missions**

Au regard du contexte de vigilance renforcé lié aux différents actes de terrorisme subis par la France, il est nécessaire de revoir les missions de la police Municipale en mettant l'accent sur la formation professionnelle, et en les déchargeant de missions secondaires telles que le contrôle du stationnement ou la surveillance des écoles, afin de les repositionner et les centrer sur la sécurité publique. Cela passe aussi par le renforcement de la coopération avec la police nationale, par le biais de patrouilles mixtes, de réunions opérationnelles pour ajuster la politique de sécurité publique aux phénomènes de délinquance existants sur la Ville.

La présence de la Police Municipale lors des manifestations et festivités organisées sur la Ville est devenue incontournable et indispensable, nous assistons bien à la mutation des fonctions des policiers municipaux que la Ville doit accompagner dans toutes ses dimensions.

Pour fin 2017, début 2018, la Ville s'est inscrite dans un dispositif de participation citoyenne. Il a pour objectif, à l'appui de référents désignés, qui souhaitent participer à la sécurité de leur quartier, de les associer au travail mené par les forces de sécurité, en favorisant des échanges directs avec eux permettant ainsi d'améliorer la réactivité des forces de sécurité afin de prévenir au plus vite des actes malveillants.

Cette évolution de notre Police Municipale doit s'accompagner évidemment de moyens pour y parvenir. Il sera nécessaire, qu'ils soient dotés des équipements nécessaires à l'exercice de ces nouvelles missions, de s'attacher au maintien des effectifs, et d'investir dans des plans de formation de professionnalisation.

### ✓ **La vidéoprotection**

Le projet de vidéo protection a été initié en 2016, et il est un des outils mis en place par la ville qui participe à la politique générale de prévention de la délinquance.

Le déploiement de la vidéoprotection se déroule en 3 phases pour un coût global de 210 000 euros.

#### ➤ **Les différentes phases**

En 2017 : deux nouvelles caméra sont été installées

La dernière phase interviendra en 2018 pour un montant de 55 000 Euros

#### ➤ **La maintenance et les dépenses hors garantie**

Le coût de maintenance de la vidéoprotection a été transféré sur le budget de la Police Municipale pour 15 000 Euros.

Par ailleurs, dans la mesure où il y a des réparations qui ne sont pas prises en charge par la maintenance, il est nécessaire de prévoir un budget pour 2018.

### ✓ **Repenser la sécurité publique des manifestations**

Le contexte actuel de vigilance attentat nous a obligés à repenser la sécurité de toutes les manifestations qui se déroulent sur Bar-le-Duc. En effet, le Maire, dans le cadre de ses pouvoirs de police, est responsable de la sécurité des manifestations qui ont lieu sur la voie publique.

- La contrainte de sécurisation du périmètre de chaque manifestation implique la mise en place de dispositifs anti intrusion (camions et personnels) ce qui représente des coûts de personnel exorbitants (exemple : festival renaissances 2017,16000 euros). Sans compter l'immobilisation des véhicules de la Ville et de la Communauté d'agglomération.

Nous sommes dans l'obligation à chaque manifestation de faire retirer les véhicules afin qu'il ne reste aucune voiture dans le périmètre concerné. Ce qui génère pour la Collectivité des coûts en augmentation, dans la mesure où cet enlèvement devient obligatoire pour toutes les manifestations et que la fourrière n'est pas encore effective.

Pour 2018 : 1000 Euros

- Ces exigences sécuritaires se traduisent aussi au niveau du contrôle et du filtrage aux entrées de ces manifestations, puisque les périmètres doivent être sanctuarisés en terme d'accès des voitures mais aussi du public entrant. Cela signifie qu'une réflexion doit s'engager autour de la prise en charge de ces coûts de contrôle aux entrées (agence de sécurité) qui devraient normalement être supportés par les organisateurs.

Force est de constater, au vu de tous ces éléments, que l'organisation de manifestation doit désormais obéir à une réflexion profonde, en amont et plus globale, sur les mesures de sécurité à mettre en place et la mise en face des moyens pour y parvenir.

Cela doit nous conduire à nous interroger sur la faisabilité des projets au niveau technique, financiers et sur leur dimension. En effet, plus le périmètre de la manifestation est important et plus le budget sécurité qui lui sera consacré le sera aussi.

Différentes solutions sont envisageables comme la réévaluation des tarifs de l'occupation du domaine public pour les organisateurs, et l'investissement dans des matériels anti intrusion qui diminuerait les coûts de personnel.

### ➤ **Choix d'investir dans des plots bétons ou de les louer**

Nous avons déterminé qu'il nous faudrait 35 plots bétons pour un coût de 135 000 Euros. Toutefois, ils peuvent être loués ce qui représente une prestation annuelle en fonctionnement de 13 000 Euros.

### ➤ **Les contraintes**

L'acquisition de plots si elle permettra une économie substantielle, implique quand même de disposer des véhicules adaptés pour les déplacer, du personnel pour le faire et des agents pour ouvrir les barrières pour les véhicules de secours.

La sécurité est devenue une priorité et une obligation pour les villes, mais elle a un prix, il s'agit pour les collectivités de nouveaux coûts qui sont à intégrer dans les budgets mais qui pourraient faire l'objet d'un partage avec les organisateurs selon la politique que nous déciderons.

## **Fonction 2 – Enseignement-Formation**

---

### **Ecoles publiques**

A la demande de l'Education Nationale, la transformation d'écoles maternelle-élémentaire se poursuit, avec l'école Jean ERRARD qui devient primaire, à la suite de l'école Gaston THIEBAUT.

Suite à l'échange de patrimoine convenu avec le Conseil Départemental, le bâtiment de l'école primaire Jean ERRARD devient communal à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, à la suite d'une période transitoire depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2017. Il n'y a pas d'incidence sur les charges de fonctionnement gérées par le service enseignement, mais les dépenses relatives aux bâtiments vont évoluer, même si les budgets antérieurs prévoient déjà la prise en compte de ces charges, pour un remboursement au Conseil Départemental.

La Ville assurera donc pour la première année la gestion pleine et entière de l'école Jean Errard. Considérant les investissements à court terme à engager sur le bâtiment, la Ville initiera dès 2018 une étude de maîtrise d'œuvre permettant d'en assurer la programmation.

Les effectifs constatés à la rentrée 2017-2018 sont de 978 élèves, pour 51,5 classes (les 0,5 classes correspondent à la classe passerelle implantée à l'école maternelle Jean COCTEAU), contre 990 élèves en 2016-2017. La baisse constatée depuis de nombreuses années tend à se réduire, avec même une hausse des effectifs en maternelle (366, contre 349 l'année précédente), ce qui est un peu plus rassurant pour la suite.

L'unité d'Enseignement Maternelle, créée par l'ADAPEI de la Meuse fonctionne depuis une année et est intégrée à l'école Edmond LAGUERRE maternelle. Elle accueille des enfants autistes. La Ville met à disposition les locaux et assure l'entretien courant. Les coûts de fonctionnement de la classe et les aménagements spécifiques sont pris en charge par l'ADAPEI.

Le coût de scolarisation proposé pour les élèves extérieurs est de 865€ pour les élèves de maternelle et 605€ pour les élèves d'élémentaire, contre respectivement 856 € et 598€, en 2016/2017, soit une évolution de 1%.

### **Enseignement privé**

Les effectifs de l'école privée sont en hausse, avec 326 élèves (321 élèves, en 2016/2017 ; 303, en 2015/2016) répartis entre les 4 classes maternelles (111 élèves en 2017/2018 ; 114 élèves en 2016/2017 ; 102 élèves en 2015/2016) et les 8 classes élémentaires (215 élèves en 2017/2018 ; 207 élèves en 2016/2017 ; 201 élèves en 2015/2016).

La subvention versée à l'établissement privé dépend du nombre d'élèves barisiens scolarisés en élémentaire. Le BP 2018 resterait fixé à 84 000 €, identique aux années antérieures. L'évolution du nombre d'élèves scolarisés en élémentaire (+ 8) n'est pas significative d'une augmentation du nombre d'élèves barisiens.

### **Classes de découvertes**

La volonté de la collectivité est que chaque élève puisse bénéficier d'un séjour en classe de découvertes au cours de sa scolarité élémentaire. Malgré une démarche volontaire de la ville, ce n'est pas encore le cas puisque l'organisation d'un tel projet repose sur le volontariat. La demande des enseignants pour 2018 représente une contribution de 22 700 €, pour une enveloppe disponible de 25 000 €.

En 2017, 2 classes ont bénéficié d'un séjour de classe de découverte, pour un réalisé de 10 228€. Les demandes pour 2018 concernent 5 classes et 107 élèves. Le coût prévisionnel total des séjours est de 35 000 €, avec une participation prévisionnelle de la Ville de 22 700 €.

### **Réforme des rythmes scolaires**

La rentrée 2017-2018 a permis la mise en œuvre d'un nouveau Projet Educatif Territorial (PEdT), maintenant le format des temps d'enseignement, mais modifiant les temps périscolaires qui passent de 4 fois 45 minutes à 2 fois 1h30, pour chaque école. L'organisation des NAP a été déclarée, dans le même temps, comme Accueil Collectif de Mineurs, ce qui a permis de garantir la qualité de l'offre par le recours à des intervenants qualifiés et de bénéficier d'un soutien supplémentaire de la Caisse d'Allocations Familiales, complétant le fonds de soutien de l'Etat, soit 120 000 € d'aide annuelle pour le dispositif dont le budget total est de 280 000 €.

Le Budget 2018 prévoit une mise en œuvre des NAP sur l'ensemble de l'année, même si l'Etat a mobilisé les collectivités pour envisager une modification des rythmes scolaires, avec la possibilité de revenir à la semaine de 4 jours, choix déjà réalisé par de nombreuses communes dès la rentrée 2017. La Ville de Bar-le-Duc consulte les parents et les instances de suivi du PEdT, avant de solliciter le conseil municipal, au premier trimestre 2018.

Ce sont près de 700 élèves qui fréquentent les NAP. Le nouveau format mobilise 40 intervenants chaque jour, contre 90 lorsque les NAP fonctionnaient tous les soirs sur chaque site. Les agents de la collectivité sont moins mobilisés sur les NAP, à cause de l'obligation de diplôme, mais interviennent toujours pour les garderies périscolaires.

### **Caisse des écoles**

Lors du Conseil Municipal de septembre 2017, il a été décidé de mettre en sommeil la caisse des écoles, dont le fonctionnement n'était pas jugé satisfaisant. Le budget 2018 fait donc état de la disparition de la subvention annuelle d'équilibre de 300 000 €, avec une prise en compte des charges et des produits afférents au fonctionnement des services de garderie et restauration scolaire dans le budget général.

Les tarifs qui seront appliqués pour la période de janvier à juillet 2018 sont identiques à ceux adoptés par l'AG de la Caisse des Ecoles, en vigueur depuis la rentrée 2017. Le Conseil Municipal sera saisi d'une nouvelle grille tarifaire, au cours du 1<sup>er</sup> semestre, pour la rentrée 2018-2019. Il n'est pas envisagé de revoir la volonté de permettre au plus grand nombre d'enfants de fréquenter le restaurant scolaire, par l'application de tarifs tenant compte du quotient familial.

## Fonction 3 – Culture

---

### Animations culturelles

En 2017, les principales animations ont été les suivantes :

- 14 juillet
- Fête du Printemps et St Nicolas dans les écoles
- Estivales
- Mise en œuvre d'animations pour les périodes de Noël (en complément des actions déjà proposées par l'Ucia et par Bar-le-Duc Animations pour la St Nicolas)
- Galette des rois (suite à l'arrêt de la manifestation au niveau de la Communauté d'agglomération)
- Projections lumineuses pour la mise en valeur du patrimoine bâti
- Mise en œuvre d'animations en direction de la jeunesse : street-laser, Bar-le-Duc Plages

Pour 2018, les évolutions sont :

- Le transfert de l'organisation de la St Nicolas dans les écoles au service enseignement ;
- La suspension de Bar-le-Duc Plages, l'espace occupé l'an passé étant investi par le chapiteau accueillant provisoirement le marché couvert ;
- Des animations spécifiques sont prévues, en lien avec le Conseil Départemental, pour célébrer le centenaire de la 1<sup>ère</sup> guerre mondiale et la fonction d'arrière-front de Bar-le-Duc. La contribution de la Ville sera de 10 000 € pour un projet qui représente un budget de 120 000 €.

### Animation du patrimoine

Les actions relatives à ce chapitre seront maintenues au même niveau, malgré l'évolution globale des tarifs, grâce à la baisse du contrat d'entretien des orgues, de 2 650 €. Une mise en valeur touristique de l'abri anti-aérien découvert place FOCH est intégrée au projet « centenaire ».

### Direction de la culture

Le budget reste stable par rapport aux années précédentes.

### Orchestre d'harmonie

Le budget de l'Harmonie municipale reste stable dans une enveloppe de 7 750 €. En investissement, une somme de 1 500 € est demandée permettant de renouveler certains instruments.

### Installations culturelles

Cette ligne concerne essentiellement des dépenses courantes pour la salle Dumas pour une somme de 1 100 €.

### Festival RenaissanceS

Depuis l'édition 2016, le festival RenaissanceS est placé sous la direction artistique d'un agent de la collectivité, Monsieur Franck MOUROT, chef du service Culture & Animations. En 2017, le festival a fêté ses 20 ans, avec un budget porté à 321 000 €, contre 276 000 €, en 2016.

La Ville envisage de proposer un budget intermédiaire, en 2018, situé entre le réalisé 2016 et 2017, avec la sollicitation à un autre niveau des partenaires institutionnels. Le festival a bénéficié en 2017 d'une évolution des contributions de mécènes, à conforter en 2018.

Les échanges avec les partenaires étant en cours, les données devraient être consolidées pour le vote du BP 2018.

### **Subventions aux associations culturelles et d'animation**

Le niveau général de subventions aux associations barisiennes est encore maintenu à l'identique en 2018.

Les principales subventions se répartissent ainsi :

- ACB : 223 000 €
- Bar-le-Duc Animations : 59 500 € (y compris la Saint-Nicolas)
- Be Real : 20 000 €
- UCIA : 20 000 €
- Autres associations culturelles et d'animation : 57 230 €

En 2017, l'association Expressions a bénéficié d'une aide exceptionnelle afin d'assurer la continuité de ses engagements à Bar-le-Duc notamment sur l'espace de la Chapelle St Louis. Cette subvention ne sera pas renouvelée en 2018.

### **Plan local d'éducation artistique**

La transformation du PLEA en Contrat Territorial d'Education Artistique et Culturelle a pris du retard car l'organisation de la Région n'est pas encore optimisée sur ce champ et le Département a modifié son règlement, ce qui impose de revoir la copie.

Les actions engagées dans le cadre du PLEA se poursuivent, avec un budget constant. Les principaux acteurs des projets sont les établissements culturels communautaires (CIM, Médiathèque et Musée), ainsi que l'ACB (25%).

### **Edifices culturels**

L'église St Jean bénéficiera prochainement d'une nette amélioration des conditions d'accès avec la requalification de la Place FOCH.

Les travaux engagés sur l'église Saint Antoine en 2017 pour la reprise du clos couvert se poursuivront en 2018 dans le respect des possibilités financières de financeurs afin de garantir les subventions. Pour la 1<sup>ère</sup> phase, le coût des travaux de près de 500 000 € bénéficiera de subventions à hauteur de 70%.

L'ensemble des autorisations administratives pour la réalisation des travaux de l'Eglise Notre Dame sera mené cette année pour permettre une déclinaison de travaux en 2019, les financeurs potentiels ne pouvant accompagner la collectivité au titre de 2018.

## **Fonction 4 – Sports et Jeunesse**

---

L'année 2017 a permis la mise en œuvre des investissements importants prévus dans les stades barisiens (Côte Ste Catherine et Jean BERNARD), la livraison globale des travaux sera effective au printemps 2018. Les clubs ont déjà pu bénéficier des courts de tennis extérieurs, pour l'UTB et du terrain synthétique, pour le BFC. Suite à une longue négociation, le gymnase BEUGNOT intègre au 1<sup>er</sup> janvier 2018 le parc des équipements sportifs barisiens.

### **Service des sports**

Si le service des sports est devenu communautaire, il continue de piloter la politique de subvention aux associations sportives, de gérer les équipements sportifs municipaux (gymnase Fédération, Espace Sainte Catherine, Espace Gambetta, stands de tir et gymnase Beugnot), d'organiser les animations sportives municipales (éveils sportifs, Bonh'air) et les modules EPS en temps scolaire.

Le service a également repris en régie l'atelier équilibre proposé aux personnes âgées, auparavant géré par la DGA - Développement Social.

Le gala de boxe, proposé en 2017, à titre exceptionnel, ne sera pas reconduit en 2018.

### **Gymnase Jean-Paul BEUGNOT**

Le projet d'échange de patrimoine a abouti en 2017. La Ville a d'abord assumé la gestion complète à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017, avant de disposer de la pleine propriété au 1<sup>er</sup> janvier 2018. La Ville est intervenue activement pour que les problèmes liés à l'eau chaude sanitaire trouvent une issue favorable, ce qui sera le cas avant fin 2017.

### **Gymnase de la Fédération**

Même si cet équipement n'est pas adapté pour les pratiques de compétition, il est prisé par certains usagers qui apprécient son côté sommaire, propice à certaines activités (roller, tir à l'arc...). En lien avec la Communauté d'agglomération, une solution alternative à ce site pourrait à moyen terme être étudiée.

### **Stand de Tir**

L'association a émis des souhaits d'évolution des installations, avec notamment le regroupement sur un seul site. Cette demande sera abordée dans le cadre d'une réflexion plus globale des équipements sportifs communaux et communautaires.

Un étude acoustique est en cours et pourrait nécessiter des travaux.

### **Local boulistes**

Le hall Ouairy conserve sa vocation actuelle tant que la déconstruction du site n'est pas programmée.

## Accompagnement des clubs

Le maintien du niveau des subventions aux associations permet de consacrer 180 000 € à l'accompagnement du sport, répartis entre :

- Les subventions de fonctionnement, réparties conformément aux critères définis avec l'OMS
- Les subventions promotionnelles
- Les contrats d'objectifs qui, s'ils représentent le même montant (35 000 €). Comme prévu, la répartition a évolué en 2016, avec la signature de nouveaux contrats.

Parmi les manifestations initiées par la Ville et pilotées par l'OMS, la fête du sport et la Barisienne seront reconduites en 2018.

L'année 2018 sera marquée par la mise en œuvre de la valorisation des charges supplétives, engagée depuis plusieurs années. Les clubs seront informés des montants à inscrire dans leur résultat, correspondant aux mises à disposition de moyens dont ils disposent.

## Centres socio-culturels

S'agissant d'une subvention, le montant alloué aux centres socio-culturels reste identique (126 000 €) avec une poursuite de la mise à disposition de personnels et la valorisation des charges supplétives. La convention avec l'association signée début 2017 court jusque fin 2019.

Les études relatives à la reconstruction de la partie sinistrée du centre social de la Côte Ste Catherine intégrant l'implantation d'une maison de la santé suite au départ du conseil départemental se dérouleront sur 2018 pour une réalisation dès 2019. Dans l'attente de la livraison des locaux, il est prévu de réaliser des travaux pour conforter les locaux provisoires accueillant l'administration.

Pour le centre social de la Libération, la mise en place de panneaux acoustiques permettra d'améliorer les conditions de la grande salle.

## Centres de loisirs

L'année 2018 sera la première année pleine de mise en œuvre des nouveaux tarifs qui visent à mieux accueillir la tranche médiane de revenus sans pénaliser les plus basses qui disposent, par ailleurs, d'aides aux vacances par la CAF. Le premier bilan de ces tarifs, sur les vacances de Toussaint 2017, ne laissent pas apparaître de diminution de fréquentation par les familles les plus modestes. La formule de vente de 5 jours avec un jour offert n'a pas pu être éprouvée sur une cession courte, raccourcie d'un jour férié. L'objectif budgétaire est de maintenir la charge nette pour la ville tout en observant une baisse structurelle et tendancielle de fréquentation qui pourrait dégrader les recettes.

Suite à des échanges informels avec les communes voisines de Bar le Duc, il apparaît utile de travailler à des mutualisations entre centres de loisirs. La formule reste à déterminer. Mais devant les charges nettes grandissantes, les baisses de fréquentation ou encore la volonté des communes de préserver leurs centres de loisirs malgré de petits effectifs pour certains, un travail commun trouverait son sens. Des expérimentations pourraient être engagées en 2018 et donner lieu à une évaluation, particulièrement sur la qualité d'accueil et des coûts.

Pour ce qui de l'investissement, 2018 verra la fin des travaux de menuiseries extérieures ce qui permettra au centre de loisirs de générer des économies d'énergie déjà sensibles avec les travaux antérieurs. Quelques améliorations des salles d'animation sont également au programme. Le tout étant accompagné par des subventions de la CAF de la Meuse.

## **Fonction 5 – Interventions sociales**

### **Jeunesse et Famille**

- Jardins municipaux

La fin des contrats aidés ne permettra pas de préserver la médiation sur les jardins municipaux en raison des coûts que représentent un personnel dédié. Elle avait pour but de mettre les jardiniers en relation et de prévenir les conflits tout en faisant œuvre de pédagogie pour le respect du règlement intérieur. L'intérêt pour les jardins ne se dément pas et 2018 verra la fin de la recomposition des parcelles générant un plus grand nombre d'emplacements. Ces travaux, assurés par le chantier d'insertion du CIAS sont financés à budget constant en complément de l'entretien courant des espaces communs.

- Animations à destination de la jeunesse barisienne

Après le succès des opérations d'animation au profit de la jeunesse de la ville, le budget 2018 intègre un évènement majeur sur le même principe : animation ouverte à tous couplée à de la prévention. Le CIAS de la communauté d'agglomération se verrait confier en 2018 comme en 2017 le pilotage et la mise en œuvre de l'action. La charge nette pour la ville est fixée à 7 500 €.

### **Politique communautaire d'accès aux soins de premiers recours et de prévention santé**

Depuis le 28 Novembre 2016, la Communauté d'Agglomération Bar-le-Duc Sud Meuse s'est dotée de la compétence « Accès aux soins et à la santé », lui permettant de définir un schéma d'organisation de l'offre de soins de premier recours et de prévention santé sur son territoire.

La réflexion communautaire s'est d'abord engagée sur le territoire de Ligny-en-Barrois où les professionnels étaient déjà mobilisés depuis plusieurs années sur un projet de maison de santé.

A Bar-Le-Duc, elle a été esquissée au second semestre 2017 et s'accéléra l'an prochain. D'ores et déjà, un projet semble devoir s'imposer sur le quartier prioritaire de la côte ste Catherine qui pourrait voir s'implanter une maison de santé sur l'emprise sinistrée à proximité du centre social de la Côte Ste Catherine. La Ville devra donc de se prononcer le moment venu sur les facilités accordées à ce projet communautaire afin d'en garantir la viabilité, les enjeux de service public à rendre étant importants.

## **Fonction 6 – Famille**

### **Foyer universitaire Jean-Moulin**

La baisse de fréquentation du Foyer Universitaire se confirme pour les étudiantes et étudiants sur la ville. Il est désormais établi que le seul accueil de ce public ne permet pas un modèle économie équilibré. La question de l'opportunité pour la ville de remplir cette fonction reste posée.

Toutefois, suite à une demande du Conseil Départemental de la Meuse et après délibérations en conseil municipal, la ville a signé des baux avec un organisme public afin d'accueillir des Mineurs Isolés Non Accompagnés. Une partie des logements est attribuée à cette fonction en respectant une proportion d'occupants du site ne déstabilisant la mixité sociale et permettant une cohabitation de qualité. Sur le plan budgétaire cette opération ne permet pas l'équilibre du budget du foyer universitaire pour 2018. La question du moyen terme reste posée.

Pour ce qui est de l'annexe, au 4 boulevard des Ardennes, la politique retenue en 2017 est poursuivie. 2 studios ont été neutralisés pour une réfection complète des salles de bains afin de rehausser la qualité de l'offre et assurer ces locations sur le long terme dans de bonnes conditions.

La qualité du budget 2018 sur ce secteur permet de financer les travaux de réfection des appartements et le maintien à niveau de l'ensemble, pour une somme de 25 000 € sans obérer la capacité d'autofinancement globale de la ville.

## **Fonction 8 – Aménagement et service urbain, environnement**

### **Services techniques**

Maintien de la ligne Vandalisme de 5 000 € qui permettra d'avoir une lecture globale annuelle des coûts des dégradations rencontrées sur la Ville.

Poursuite de la politique d'accompagnement des manifestations mais celle-ci implique davantage aujourd'hui en raison des contraintes accrues de prévention en matière de sécurité publique. L'organisation de la Saint-Nicolas en est un exemple, la logistique nécessaire ayant été démultipliée pour garantir la sécurité des spectateurs.

### **Eau Assainissement**

Sur l'investissement, poursuite de la politique de sécurisation incendie sur le territoire communal par le remplacement de poteaux défailants.

2018 verra la concrétisation des travaux de mise en place de la réserve incendie secteur Chanteraine, travaux retardés en raison de l'évolution du règlement départemental d'incendie et des problématiques de nappe phréatique.

### **Eclairage Public**

Budget de fonctionnement contenu en dépit de l'augmentation des coûts d'électricité et de l'augmentation des coûts de contrats de maintenance des installations (fontaines du parvis...)

Poursuite de la politique d'économie d'énergie engagée depuis plusieurs années avec le remplacement de mât et luminaires très énergivores

### **Voirie communale**

En fonctionnement, nous intégrons cette année la mise en service des bornes électriques déployées sur la Ville dans le cadre de l'appel à projet passé avec la FUCLEM (coût électricité et maintenance) et verserons le reste à charge à cette dernière. Ces dernières devraient être en fonctionnement à la fin du 1<sup>er</sup> trimestre 2018.

Sera engagé un programme d'entretien à hauteur portant sur :

- La reprise intégrale des voiries : Rue de Polval dans la foulée des travaux de reprise des réseaux d'eau potable et/ou d'assainissement ainsi qu'une partie de Sébastopol dans la continuité des travaux d'aménagement du parking situé sur l'ex centre de tri et dont les travaux devraient démarrer au printemps
- L'aménagement d'un plateau sur le Boulevard Allende non réalisé en 2017

## **Espaces verts**

En fonctionnement les coûts seront contenus par la disparition du marché de désherbage pour répondre aux objectifs de Zéro Phyto et par une mobilisation plus importante de la régie et de l'entreprise intervenant sur le désherbage, compensée par une réorganisation interne des équipes.

En investissement, les opérations seront limitées cette année à du renouvellement de matériel courant pour le service et au remplacement du sol amortissant du jeu du parc de l'Hôtel de Ville.

## **Aménagements urbains**

Nous terminerons sur le 1<sup>er</sup> semestre 2018 la Place FOCH pour achever la requalification du centre-ville en intégrant le projet de valorisation de l'accès au bunker et achèverons également les travaux du quartier Molière dès le 1<sup>er</sup> trimestre.

## **Espaces forestiers**

Il n'y aura pas de travaux importants au titre de l'année 2018

## **Délégation de service public du chauffage urbain**

La procédure de DSP sera relancée comme décidée par le conseil Municipal, le cahier des charges étant en cours de finalisation.

## **Fonction 9 – Action Economique**

L'animation du développement économique est pour l'essentiel une compétence communautaire sur laquelle la Ville de Bar-Le-Duc intervient aux sein des instances de la CA.

### **Union des commerces, de l'industrie et de l'artisanat de Bar-le-Duc**

Comme les années passées, l'UCIA de Bar-le-Duc bénéficiera d'une subvention de 20 000 €, sous réserve de justifier de cotisations de ses membres d'un montant au moins égal.

Un complément pourra être attribué en cas de présentation de projet(s) en phase avec la stratégie de la collectivité, en terme d'animation de la cité, hors activités purement commerciales.

Dans le contexte particulier de la mise en application de la loi NOTRe, les modalités de soutien des animations commerciales devraient, dès 2019, dépendre en totalité ou partie de la Communauté d'Agglomération. Cette évolution permettrait de mettre en cohérence les aides aux activités économiques et le soutien aux animations initiées par les acteurs économiques du territoire.

Enfin, l'expérimentation « Villes moyennes » mobilisera la Ville aux côtés de l'UCIA pour faire percevoir tous les enjeux du soutien aux commerces notamment de centre-ville en favorisant l'émergence de solutions innovantes adaptées à notre territoire.

### **Mini-Golf**

Avec un nouveau couple d'exploitants, le Minigolf a trouvé son rythme de croisière avec un retour excellent des usagers, tant pour les espaces extérieurs que pour la restauration et l'accueil de groupes.

## Foires et Marchés

- **Marché hebdomadaire**

Le marché du mardi compte en moyenne 30 commerçants selon la météo. La recette pour l'année 2016 est d'environ 9500 €.

- **Marché couvert**

Suite à un sinistre constaté fin juillet sur la halle du marché couvert (affaissement de la toiture), les activités ont été déplacées, d'abord vers le hall des brasseries, puis vers la place Exelmans, avec l'installation d'un chapiteau destiné à accueillir les commerçants pendant la période de travaux.

La conception de la réhabilitation du marché couvert intégrant aussi la déconstruction de l'ancienne gare routière, l'aménagement de tous les espaces autour du bâtiment et notamment de la rue du Four et d'une place derrière les terrasses de Griesheim a été arrêté par le Conseil Municipal. Suite à un appel d'offres infructueux pour certains lots, les travaux débiteront en mars, le déménagement provisoire des commerçants ayant été anticipé suite au sinistre rencontré en juillet.

Ainsi ces derniers sont installés désormais sur la place Exelmans dans un barnum mis à leur disposition pendant toute la durée nécessaire à la réhabilitation de la Halle.

Le transfert du PAEJ devrait s'opérer fin 2017 début 2018 avec la livraison du nouvel équipement sur le buffet de la gare.

- **Foire de Printemps et d'automne**

Les foires comptent environ 250 commerçants. Le parcours reste toujours le même (rue Maginot, Boulevard de la Rochelle, rue du 94 RI).

L'organisation de cette manifestation subit, depuis 2017, de nouvelles contraintes de sécurité afin de nous conformer aux exigences de la Préfecture.

- **BAR EXPO 2018**

Cette manifestation a trouvé son public et sera renouvelée en 2018.

## Habitat

- **Aides à l'énergie Habitat**

La plate-forme de rénovation énergétique est portée par la Communauté d'Agglomération Bar-le-Duc Sud Meuse et le suivi opérationnel est confié à SAVECOM. Sa mise en place profitera à la Ville de Bar-Le-Duc sans engagement budgétaire de celle-ci. Guichet unique, elle permet aux habitants de trouver des informations et conseils pour faciliter et accompagner leur projet de rénovation d'habitat privé. Elle accueille les particuliers et permet de simplifier leurs démarches.

Ils bénéficieront :

- De conseils et d'informations gratuites,
- D'un accompagnement technique tout au long du projet (aide à la compréhension des devis et au choix des matériaux, définition du programme de travaux, si besoin suivi des travaux),
- D'un accompagnement au montage financier (aides financières disponibles, plan de financement)

#### ▪ **Dispositif d'accèsion à la propriété**

Par délibération du 24 septembre 2015, nous avons validé la passation d'une convention avec le Crédit Foncier pour aider les ménages réalisation une opération d'accèsion à la propriété dans le parc ancien avec ou sans travaux.

Ce dispositif expérimental baptisé « Prêt aidé Bar-le-Duc » est un prêt bonifié par la Ville de 15 ans à taux zéro reposant sur un prêt principal accordé par le crédit foncier de France, réalisé au prix du marché.

Au vu du réalisé des années précédentes, le budget affecté l'année dernière correspondant au traitement de 20 dossiers sera maintenu.

#### ▪ **Mise en place d'un programme de ravalement des façades**

Dans le cadre d'une délibération qui vous sera présentée lors de cette séance, le Conseil Municipal sera amené à se prononcer sur la mise en place dès 2018 d'un programme de ravalement de façade dans le cadre de la poursuite de la politique initiée sur la ville depuis 1985 et achevé en 2014.

Le secteur de traitement sera étendu au-delà du secteur sauvegardé et intègrera 3 secteurs qui ont été arrêtés pour définir le périmètre de la prochaine campagne :

- Secteur Nord PMSV / Pan de bois (Bâti ancien) comprenant la Rue Gilles de Trèves, les places et Rue de la Couronne et Rue de l'Horloge
- Secteur « Canal des usines » (Façades donnant sur le Canal) : Concerne le secteur de la Rue du Coq à la Rue de la Couronne
- Secteur Sud PMSV : les rues exclues du précédent programme soit Phulpin, Rue St Jean, Rossignol, Monseigneur Aimond et Place Nazareth

Le choix s'est fait essentiellement sur la base des qualités intrinsèques des secteurs mais aussi dans un souci de valorisation des façades à pans de bois représentant un patrimoine important souvent délaissé ou mal restauré. A cet effet, le budget intègrera annuellement la reprise de 6 façades financées à hauteur de 50 % dans la limite de plafond défini.